ARCINS
ARSAC
CUSSAC FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX-CANTENAC
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS

Envoyé en préfecture le 02/07/2019
Reçu en préfecture le 02/07/2019
Affiché le
ID : 033-243301447-20190625-DL2019_2506_76-DE

Médoc Estuaire
Communauté de communes

PROJET EDUCATIF INTERCOMMUNAL 2019 | 2023

Communauté de communes Médoc Estuaire
26, rue de l'Abbé Frémont 33460 ARSAC
Tél. : 05 57 88 08 08

Table des matières

Regards croisés sur le projet 4

Coup d'œil sur le territoire 6
1. Un territoire attractif pour une population familiale et mobile 6
2. Une population plus jeune et plus en emploi que la moyenne départementale 7
3. Une vie associative riche, mais différemment répartie 7
4. Des enjeux repérés par les acteurs éducatifs 8
5. Des structures pour l'enfance, la jeunesse et les familles 9

Un schéma global pour situer notre action 10

Nos principes pour la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal 11
1. Articuler notre action éducative autour de valeurs faisant consensus 11
2. Répondre aux besoins des enfants et jeunes du territoire 11
3. Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et de s'émanciper 13
4. Participer de l'attractivité du territoire 13
5. Mobiliser le plus grand nombre d'acteurs éducatifs 14
6. Porter une attention particulière aux familles 14

Nos orientations éducatives 15
1. Organiser une proposition éducative cohérente et soucieuse de l'équité territoriale 15
2. Laisser aux enfants la possibilité de gérer leurs temps libres 15
3. Proposer une offre éducative complémentaire et contribuer à l'enrichir de façon permanente 16
4. Participer de la construction des compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active 16
5. Contribuer, par l'éducation, au développement d'une société promotrice du vivre ensemble 16

Vers 2023, un chemin éducatif balisé 17

Les conditions de réussite 18
1. Former les acteurs éducatifs 18
2. Permettre une participation réelle des enfants, des jeunes et des familles 18
3. Animer le Projet Éducatif Intercommunal : des espaces de gouvernance adaptés 19
4. Privilégier un fonctionnement par étapes 19
5. Evaluer ensemble et au fil du projet 19

Les moyens mobilisés 21
1. Les moyens humains 21
2. Des moyens financiers importants : 23
3. Des locaux et espaces dédiés ou mutualisés 23

Vers 2023, des actions concrètes 24
2. Une organisation de service adaptée aux orientations 24
3. Améliorer les continuités éducatives entre les structures 24
4. Intensifier et généraliser la démarche d'ouverture des domaines d'éducation 24
5. Renforcer et diversifier la dynamique partenariale 24
6. Permettre aux familles d'être partie-prenantes du Projet Éducatif Intercommunal et de l'organisation des structures 24
7. Associer les enfants et les jeunes de la vie de la structure a celle du territoire 24
9. Une gouvernance du Projet Educatif Intercommunal adaptée aux enjeux éducatifs 24

Des démarches **25**
S'approprier et participer la mise en œuvre du projet éducatif intercommunal 25
Une organisation de service adaptee aux orientations 27
Ameliorer les continuites educatives entre les structures 30
Intensifier et generaliser la demarche d'ouverture des domaines d'education 32
Renforcer et diversifier la dynamique partenariale 33
Permettre aux familles d'etre partie-prenantes du projet éducatif intercommunal et de l'organisation des structures 34
Associer les enfants et les jeunes a la vie de la structure a celle du territoire 36
Un projet pour, avec, puis par les jeunes 37
Une gouvernance du projet éducatif intercommunal adaptee aux enjeux educatifs 39

Annexes **41**
1. La démarche 41
2. Les entretiens 41
3. Comptes rendus des comités de pilotage 41
4. Les lettres du projet éducatif intercommunal 41
5. Les Comités Techniques Thématiques 41
6. Les animations participatives 41

REGARDS CROISES SUR LE PROJET

Tant au plan national que local, l'éducation doit être une priorité.

Sur notre Communauté de Communes, il n'y a pas débat sur ce sujet mais consensus. L'ensemble des Elus ont à cœur de donner à l'éducation tous les moyens nécessaires au bien-être des enfants.

Notre territoire est attractif mais son attractivité est hétérogène. La politique éducative choisie, dont le Projet Educatif Intercommunal (PEI) est un des éléments, doit contribuer à donner du sens à notre développement territorial. Elle doit en être un marqueur majeur par une démarche cohérente, concertée, partagée, mais aussi lisible et identifiable.

Par l'implication effective d'un très grand nombre d'acteurs territoriaux, la réflexion engagée est un premier succès. Elle est participative, elle donne du sens et de la qualité au PEI qui est co-construit et non imposé, partagé et non décrété. Ainsi, appartient-il à tous.

Il fixe les bases fondamentales de la cohérence et de la continuité territoriale. Il constitue et constituera, pendant au moins cinq ans un lien territorial dynamique entre les Communes et la Communauté de Communes Médoc Estuaire et entre tous les services.

Cet « outil » va permettre de refonder nos organisations, nos échanges. Il va générer une offre éducative équilibrée et juste sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

Tous les acteurs concernés ont maintenant le devoir d'en faire le meilleur usage pour l'épanouissement de l'ensemble de nos enfants.

Gérard DUBO
Président

L'éducation est-elle un levier de développement territorial ? En quoi le projet Educatif Intercommunal est un moyen de répondre aux enjeux éducatifs et sociaux du territoire ? Faire vivre l'intercommunalité aux familles ?

L'attractivité d'un territoire ne repose pas que sur sa proximité avec une grande métropole. En portant des ambitions fortes en matière éducative, nous contribuons à renforcer l'envie d'installations de familles et de chefs d'entreprise, soucieux d'une certaine qualité de vie. L'éducation, la culture, la diversité associative, un environnement préservé, sont autant d'atouts supplémentaires pour le développement territorial. On ne viendra plus chez nous par hasard.

Le projet éducatif intercommunal vise à relier les divers acteurs éducatifs du territoire autour d'enjeux communs débattus ensemble, à partir de nos réalités quotidiennes (se soucier d'une équité territoriale, contribuer à une citoyenneté active, améliorer le vivre ensemble, ouvrir les champs des possibles). En résumé, nous pouvons parler d'un projet partagé qui ne demande qu'à faire émerger de nouvelles initiatives éducatives pour accompagner le développement des enfants et des jeunes de Médoc Estuaire. Nous en avons besoin pour étoffer notre offre et les publics reçus aujourd'hui ou rencontrés sur leurs lieux de vie.

Conçu pour donner une ligne directrice aux équipes d'animation des centres de loisirs, du périscolaire mais aussi pour inspirer les autres acteurs éducatifs, le projet éducatif intercommunal est un acte fort permettant de donner corps à l'idée d'intercommunalité, auprès des familles bénéficiant d'un certain nombre de services.
Du Nord au Sud, d'Ouest en Est, toutes les communes de Médoc Estuaire sont concernées.
Nous avons conscience que nous sommes au début d'un processus de transformation et que tout commence maintenant. Sortons de nos murs respectifs. Soyons des passeurs de frontières.

Alors chiche, retroussons-nous les manches pour que vive en actes ce projet éducatif intercommunal !

Dominique FEDIEU
Vice-Président

PREAMBULE

Parce que l'éducation est un processus qui s'inscrit dans la durée, le Projet Éducatif Intercommunal de Médoc Estuaire est défini pour une durée de **5 ans** (2019-2023) et concerne les communes de Arcins, Arsac, Cussac-Fort Médoc, Labarde, Lamarque, Ludon-Médoc, Macau, Margaux-Cantenac, Le Pian-Médoc et Soussans.
Il a vocation à permettre à **l'ensemble des acteurs éducatifs** - en premier lieu les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans, ainsi que leurs familles, mais aussi les élus et personnels de la Communauté de communes et des Mairies qui composent celle-ci, les partenaires institutionnels dont l'Education nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Département et associatifs, etc. - d'initier une réflexion élargie sur les enjeux éducatifs du territoire et de l'animer de façon durable tout au long de la durée de sa mise en œuvre.
Il a pour ambition de constituer **un outil partagé** pour développer **la cohérence et la qualité de l'action éducative à l'échelle intercommunale**, tant au sein des structures d'animation (accueils périscolaires, centres de loisirs, accueils jeunes), qu'au travers de l'offre éducative développée par les nombreux partenaires de la collectivité et acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, associations, initiatives individuelles et collectives, etc.).
S'appuyant sur des éléments de **diagnostic du territoire et de la population**, il énonce des valeurs et objectifs éducatifs, propose des actions, liste les moyens mobilisés et à mobilier et définit les processus de mise en œuvre permettant d'atteindre les objectifs fixés. Sa **conduite participative**, de son élaboration à son évaluation, constitue l'un des principaux leviers de sa réussite.

Pour élaborer ce projet, la Communauté de communes Médoc Estuaire a développé **une démarche participative** impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs des dix communes de septembre 2017 à juin 2018 animée conjointement avec deux fédérations d'éducation populaire : les Francas de la Gironde et la Ligue de l'enseignement, fédération de la Gironde. Cette démarche s'est traduite par l'organisation de manifestations à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles afin de recueillir leurs avis et propositions, et par l'animation de comités techniques thématiques, mobilisant plus de 180 acteurs éducatifs.

Ce document présente la synthèse des réflexions menées par les différents acteurs qui ont participé à la démarche. Il s'agit à la fois d'un outil au service du **pilotage de la politique éducative intercommunale et d'un support à la mobilisation du plus grand nombre autour des questions éducatives**. Ainsi, une version graphique simplifiée de ce document est également disponible.

Parce que l'action éducative est une entreprise qui se construit dans le temps et que le partenariat éducatif ne se décrète pas, mais se construit progressivement afin de tenir compte des situations particulières de tous les acteurs éducatifs, de leurs contraintes et enjeux spécifiques, **le Projet Éducatif Intercommunal de Médoc-Estuaire se développera selon une démarche progressive**. Il s'agit dans **un premier temps** de consolider l'existant en s'appuyant sur les forces et les volontés des acteurs éducatifs locaux et en mobilisant les partenariats institutionnels et associatifs en place. Dans **un second temps**, la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal s'attachera à remédier aux insuffisances repérées, par la mise en œuvre d'actions nouvelles et par une (re)structuration opérationnelle des relations et des organisations. Enfin, dans **un troisième temps**, il s'agira de conforter l'inscription de la réflexion, des réflexions et de l'action partenariale dans la durée et la sérénité, par l'animation d'une organisation partenariale dynamique.
Cette structuration progressive permettra de passer de l'actuel partenariat distant à la collaboration, puis à la co-construction.

Le présent Projet Éducatif Intercommunal est conclu entre les communes, entre les communes et la Communauté de communes pour **une durée de 5 ans, soit de juillet 2019 à décembre 2023.** Durant ces cinq années, il fera l'objet d'un suivi régulier par le biais de collecte de données quantitatives et qualitatives et la conduite de rencontres entre les acteurs éducatifs du territoire coordonnées par la cellule de suivi du Projet Éducatif Intercommunal.
Au cours de la dernière année, une évaluation approfondie sera menée, afin de définir un nouveau projet éducatif.

COUP D'ŒIL SUR LE TERRITOIRE

En quelques chiffres et quelques mots, il s'agit de découvrir ici les principales caractéristiques de la Communauté de communes Médoc Estuaire, ayant un impact sur le Projet Educatif Intercommunal. Des diagnostics plus étoffés ont été réalisés, dans le cadre de la préparation de ce document ou encore, dans le cadre de l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse. Ces documents sont à la disposition des acteurs éducatifs du territoire.

1. *Un territoire attractif pour une population familiale et mobile*

Médoc Estuaire est un territoire en expansion et attractif pour les familles déjà constituées qui s'y installent sur du long terme. Ainsi, 70% des résidents à Médoc Estuaire sont dans le même logement depuis plus de 5 ans. **La population a augmenté de 1,72% par an entre 2009 et 2014.** Cette tendance à la hausse marque également la fréquentation des structures d'accueil et de loisirs. On note une augmentation plus prononcée pour les communes de Macau, Ludon-Médoc et Le Pian Médoc que pour Arcins, Labarde et Lamarque.

78% des habitants vivent en famille (60% sur le reste du département) **dont 38% en couple avec des enfants** (25% sur le reste du département).
Données INSEE 2015

La population est principalement composée de familles avec enfants, mais il convient de tenir compte aussi des familles monoparentales (8,1% en 2015).

La population est mobile.

des habitants **travaillent hors de leur commune** (contre 32% en Gironde) et 80% des déplacements se réalisent en voiture **84%**

Ces constats confirment les besoins en modes de garde des familles du territoire, tant en termes de proximité de leurs domiciles et trajets vers le travail, qu'en termes d'amplitude horaire pour les communes les plus éloignées des bassins d'emploi.

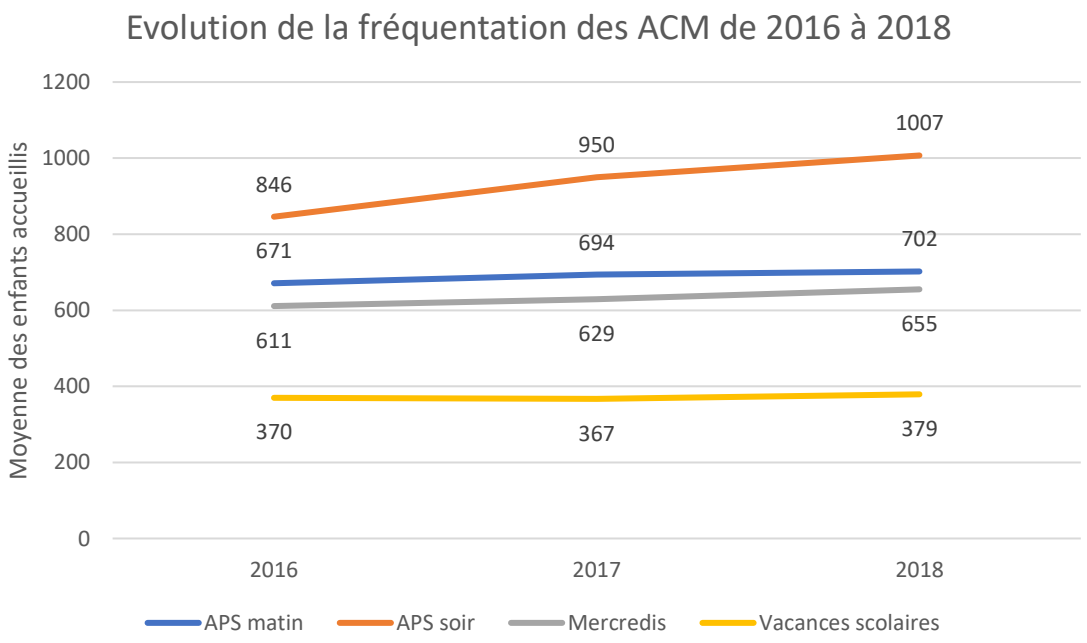

2. Une population plus jeune et plus en emploi que la moyenne départementale

Le taux de chômage atteint 9,5% des actifs en 2014 contre 13,4% en Gironde, soit 4 points de moins.

Age	2013 à Médoc Estuaire	% par rapport au total de la population en 2013
Moins de 3 ans	1087	4,1
3-5 ans	1227	4,6
6-10 ans	1870	7,05
11-17 ans	2398	9,05
18-24 ans	1574	5,94
25-39 ans	5314	20,04
40-54 ans	5984	22,57
55-65 ans	3627	13,68
65-79 ans	2465	9,3
80 et +	962	3,05
Population totale	**26 508**	**100**

Répartition de la population selon les différentes tranches d'âges en 2013
Source : INSEE, 2014

La population de Médoc Estuaire est répartie de manière équitable selon les âges et est plutôt jeune :

20% des résidents ont moins de 18 ans en 2013 sur le territoire et 6% ont entre 18 et 25 ans. Ainsi 1 personne sur 4 a moins de 25 ans.

22% des résidents sont retraités contre 25% en Gironde.

Ce sont plutôt des familles qui s'installent sur le territoire et moins souvent des jeunes qui s'installent dans la vie active ou réalisent des études supérieures.

Nous constatons également une sur-représentation de la catégorie socio-professionnelle des ouvriers et des employés par rapport à la moyenne départementale. Ainsi, sur 100 habitants de Médoc Estuaire, 16 sont ouvriers contre 11 en Gironde. Une piste d'explication peut se trouver à travers le fort taux d'activité autour de la vigne, occasionnant ainsi des besoins spécifiques dans le domaine des accueils de loisirs, selon les saisons.

3. Une vie associative riche, mais différemment répartie

La majeure partie des associations du territoire intervient dans le domaine sportif ou le domaine culturel. Très peu sont à destination exclusivement des enfants et des jeunes, ou encore, portées par des enfants et des jeunes.

Une seule association revendique un ancrage et un projet intercommunal. Dans le cadre du Projet Educatif Intercommunal, la mobilisation des associations autour d'enjeux intercommunaux semble pouvoir constituer un axe fort de développement pour la mobilisation de tous les acteurs éducatifs au service d'un projet pour les enfants, les jeunes et les familles du territoire.

« J'ai l'impression qu'il y a une implication forte des bénévoles associatifs. Un village sans association ne vit pas : les associations créent des liens d'échanges et d'intégration communale. »
(un élu)

Zoom sur le tissu associatif : 216 associations présentes sur le territoire en 2018

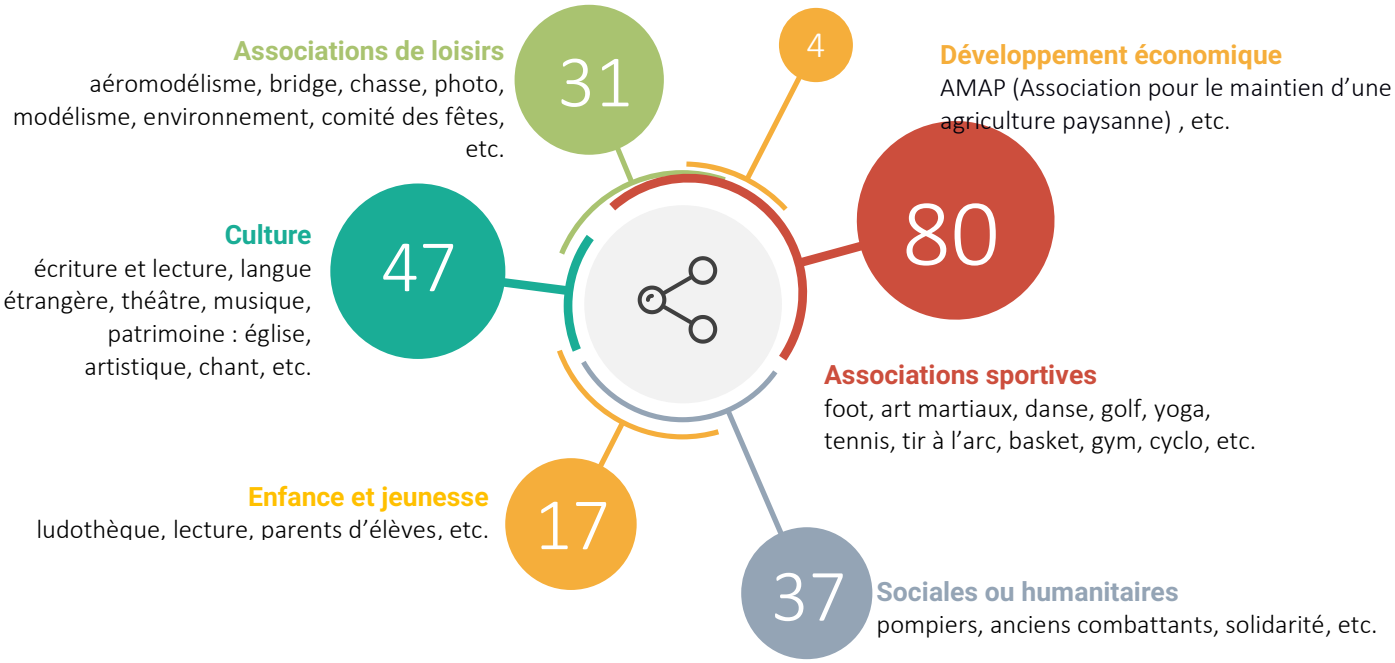

Source : sites internet des mairies

4. *Des enjeux repérés par les acteurs éducatifs*

Les acteurs éducatifs du territoire ressentent le besoin de créer du lien entre les différents champs de l'éducation pour une cohérence et une continuité éducative. Au cours des entretiens individuels menés pour élaborer ce projet, ils identifient trois problématiques majeures :

- la question de l'accueil des nouvelles familles dans les différentes structures (écoles, crèches, centres de loisirs, etc.) avec une population toujours croissante,
- la mobilité intra communale et intercommunale qui va de pair à leur sens avec une équité territoriale à développer,
- le manque d'adhésion commune aux valeurs éducatives du territoire.

5. *Des structures pour l'enfance, la jeunesse et les familles*

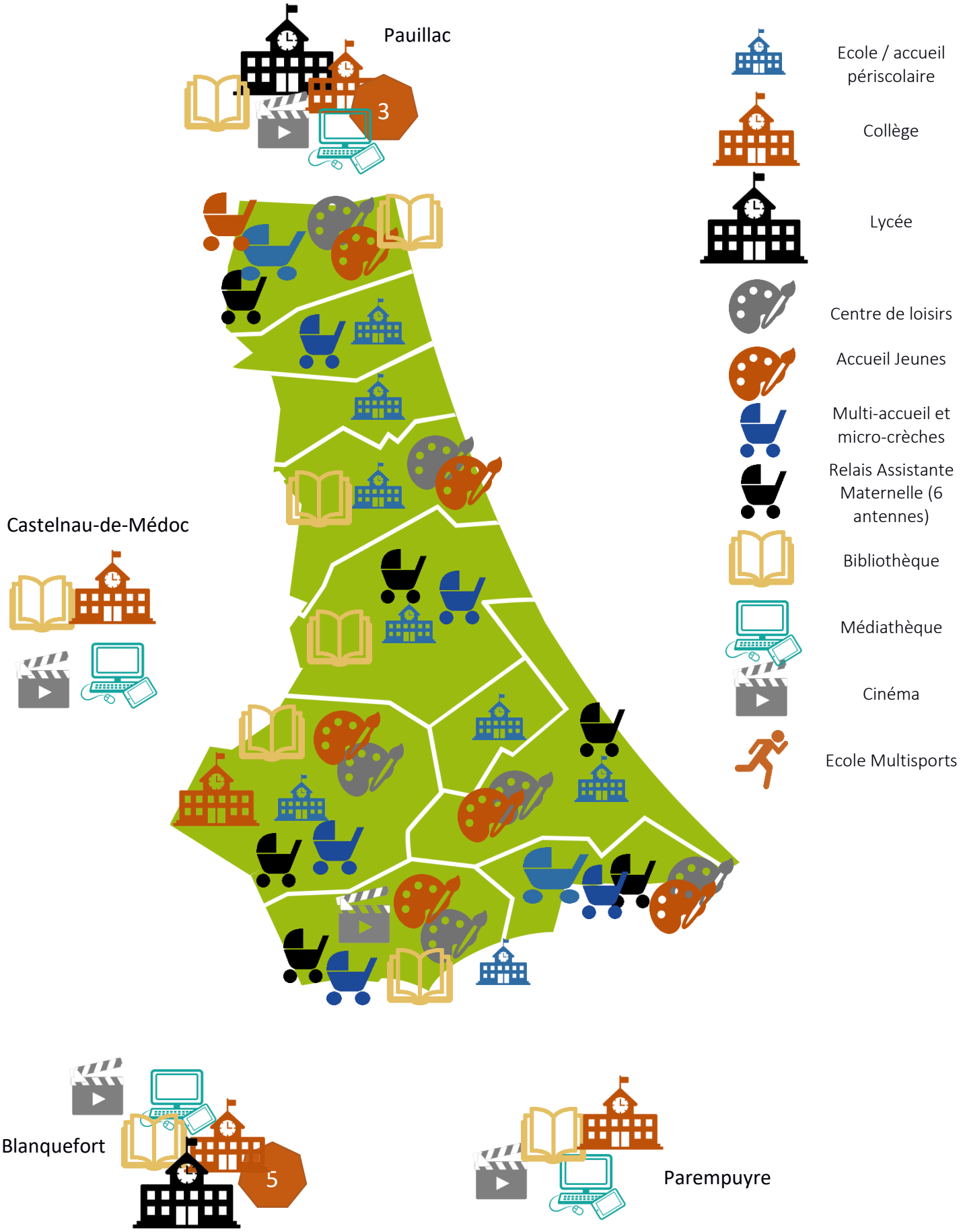

Un schéma global pour situer notre action

DES DIAGNOSTICS

Réalisés en amont de la démarche, ils ont permis de s'accorder sur des constats, d'identifier les forces et contraintes du territoire, les attentes et besoins des publics.

Partager ces diagnostics, les enrichir, croiser les regards sur les situations, sera un préalable essentiel pour associer le plus grand nombre au Projet Educatif Intercommunal.

UN TRAVAIL COLLECTIF

A l'occasion des Comités Techniques Thématiques, de temps forts avec les familles ou avec les enfants, d'ateliers animés avec les jeunes, de nombreux acteurs ont pu enrichir la démarche.

La mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal devra encourager la poursuite de ce travail collectif dans toutes les étapes ***à venir.***

DES VALEURS

Il s'agit des valeurs partagées par les acteurs éducatifs du territoire et sur lesquelles se fondent le Projet Educatif Intercommunal.

Leur appropriation par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire est une condition préalable à la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal.

DES PRINCIPES

Il s'agit de choix opérés par la Communauté de communes concernant la manière d'envisager la structuration et la mise en vie du Projet Educatif Intercommunal.

Il s'agira de s'assurer que le Projet Educatif Intercommunal est effectivement mis en œuvre en tenant compte de ces principes.

DES ORIENTATIONS

Ce sont les objectifs principaux fixés pour la durée du Projet Educatif Intercommunal

DES ETAPES

Plutôt que de proposer des échéances arbitraires, le choix s'est porté sur une logique d'étapes permettant d'échéancer une progression, dans un domaine donné, en tenant compte de la situation initiale et des moyens mobilisables.

Ces étapes peuvent constituer un guide de travail pour les différents services et partenaires mobilisés.

L'EVALUATION

Elle se déroule au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal. Un point de situation plus large sera effectué à mi-parcours et un bilan en fin de parcours.

Il s'agira d'associer les enfants, les jeunes et leurs familles, ainsi que les différents acteurs éducatifs du territoire aux différentes démarches d'évaluation.

DES FICHES DEMARCHE

Elles permettent à chaque acteur éducatif de décrire sa contribution concrete au Projet Educatif Intercommunal, en référence aux orientations et étapes définies.

Elles se traduisent en fiches projets, mais aussi dans les projets pédagogiques des différentes structures intervenant dans le cadre du Projet Educatif Intercommunal.

Nos principes pour la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal

L'intervention de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire dans la démarche du Projet Éducatif Intercommunal s'effectue en référence à des valeurs qui doivent être partagées par tous. Elles décrivent la perspective de société dans laquelle s'inscrit l'action éducative et ainsi, guident l'action quotidienne de chacun et de chacune. L'information et la formation des acteurs éducatifs constituent les leviers essentiels pour favoriser ce partage.

Des choix méthodologiques et de priorités ont été opérés, à partir des diagnostics réalisés, et de l'expression des participants lors des différents temps de travail qui ont précédé la rédaction formelle de ce document, dans le cadre de la démarche participative initiée par la collectivité.

Ainsi, il s'agira tout d'abord d'intervenir avec **le souci constant de répondre aux besoins des enfants et des jeunes du territoire** tels qu'ils ont pu être identifiés à ce jour, et tels qu'ils pourront être réévalués au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal.
Ensuite, il conviendra de **situer l'action éducative en cohérence avec les besoins du territoire et les priorités des autres politiques publiques** qui animent Médoc Estuaire. Il s'agit de situer la politique éducative locale en relation avec les enjeux du territoire en termes de développement social, économique, culturel, écologique, etc. et donc, de considérer que l'action éducative auprès de chaque enfant, visant à son émancipation, constitue un moteur de progrès social et un bénéfice pour l'ensemble du territoire.
Enfin, c'est au travers de **la mobilisation permanente du plus grand nombre** que seront déployées la réflexion et l'action éducative : coéduquer, mobiliser les citoyens autour des enjeux éducatifs, c'est aussi une manière de contribuer au développement local, à la diffusion d'une citoyenneté active, mobilisatrice de l'ensemble des ressources humaines du territoire.

1. Articuler notre action éducative autour de valeurs faisant consensus

Le Projet Éducatif Intercommunal de Médoc-Estuaire s'inscrit avant tout dans les valeurs de la République Française. Il se développe en référence à la **Convention Internationale des Droits de l'enfant** et à la Convention Européenne des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Il se base sur **le triptyque des valeurs républicaines "Liberté, égalité, fraternité"** qu'il s'attachera à rendre vivant chaque jour par les actions menées avec les enfants et les postures des éducateurs du territoire. Ces valeurs renvoient tout d'abord à la liberté de chaque citoyen telles que **la liberté de conscience, d'expression, de choix, de participation et d'engagement**. Elles renvoient également au **respect des individualités et des différences** à travers l'égal accès aux structures ainsi qu'aux propositions éducatives du territoire. Enfin, elles renvoient à l'attention portée à autrui à travers les notions de **partage, entraide, tolérance, bienveillance relationnelle, la valorisation de tous**, etc.

Le Projet Éducatif Intercommunal affirme **le principe de laïcité comme moyen de vivre ensemble** et de respect de chacun.

Ces valeurs sont le socle du travail engagé par le Projet Éducatif Intercommunal de Médoc Estuaire. Elles pourront être questionnées et reformulées au fur et à mesure de la démarche si les acteurs éducatifs en ressentent le besoin.

Ainsi, lors des travaux préparatoires à l'écriture du Projet Éducatif Intercommunal, ces valeurs ont été traduites en posture éducatives : se respecter et respecter les autres, amener l'enfant à vivre ses propres expériences, partager, s'entraider et être solidaire, être bienveillant.

2. Répondre aux besoins des enfants et jeunes du territoire

Les différents travaux de diagnostic ont mis en évidence une **inégale répartition de l'offre éducative**, actuellement plus diversifiée en direction de la petite enfance, des enfants de maternelle et d'élémentaire qu'en direction des jeunes. Ce, alors même que les besoins des enfants et des jeunes vont en s'accroissant au fur et à mesure qu'ils grandissent, acquièrent de l'autonomie et s'éloignent de la sphère familiale.

Aussi, il s'agira de proposer une offre éducative cohérente et harmonieusement répartie pour répondre aux besoins de tous les enfants et jeunes du territoire, au fur et à mesure de leur avancée en âge.

La première des priorités est de répondre aux deux besoins primaires de tous les enfants :

- Besoin de sécurité physique :

Les structures éducatives de Médoc-Estuaire veilleront à assurer la sécurité physique des enfants en s'attachant à proposer des structures d'accueils collectif de mineurs de qualité et à prévoir un encadrement en nombre suffisant, composé de personnes qualifiées ayant envie d'accompagner avec bienveillance les enfants dans leur croissance et souhaitant incarner les valeurs du Projet Éducatif Intercommunal.

- Besoin de sécurité affective :

L'enfant a besoin d'être en relation avec des adultes inspirants, sécurisants, sachant l'accompagner dans ses découvertes et ses émotions durant son temps de vie en collectivité en l'absence de ses parents. Les éducateurs de Médoc-Estuaire veilleront donc à prendre en compte les besoins individuels et sociaux des enfants qu'ils encadrent.

Au-delà, ce Projet Éducatif Intercommunal vise également à répondre aux besoins secondaires propres à chaque enfant :

- Besoin d'estime de soi :

Une bonne estime de soi est fondamentale pour une croissance équilibrée, pour les apprentissages et déterminante pour former des adultes en mesure de prendre des initiatives et de créer. Aussi les éducateurs de Médoc-Estuaire s'attacheront à valoriser chaque enfant et chaque jeune au sein du collectif, et à reconnaître et valoriser chaque famille. Pour cela, ils adopteront une attitude ouverte et bienveillante, ils formuleront des consignes claires et des réponses empathiques, ils manieront les sanctions avec distance, neutralité et précaution.

- Besoin de s'exprimer :

La place accordée aux enfants dans les structures collectives impacte fortement leurs perceptions sociales et leur façon de vivre à l'âge adulte leur citoyenneté. Aussi, les propositions éducatives de Médoc-Estuaire s'attacheront à permettre la participation active des enfants et des jeunes dans l'organisation des structures et dans la mise en œuvre des projets. Des moyens d'expression des enfants seront organisés afin de faire évoluer l'offre éducative.

- Besoin de se confronter au réel : découvrir son environnement, son territoire

Afin de répondre à ce besoin, les projets et actions éducatifs de Médoc-Estuaire veilleront à permettre à l'enfant de découvrir son territoire. Le territoire est ici compris dans le sens de "l'espace qu'un individu peut investir". Aussi les propositions de découvertes s'accroîtront au fur et à mesure de la croissance des enfants.

- Besoin d'agir sur son environnement :

Prendre en compte le besoin d'agir sur son environnement de l'enfant et du jeune est déterminant pour former des adultes qui oseront prendre des initiatives et ainsi contribueront activement à leur société. Aussi les actions éducatives s'attacheront à favoriser les découvertes expérimentales, et à proposer des réalisations concrètes. Des projets d'enfants pourront être accompagnés.

- Besoin d'autonomie :

Le besoin d'autonomie de l'enfant s'exprime dès le plus jeune âge et a besoin d'être encouragé quotidiennement. Aussi, les éducateurs de Médoc-Estuaire laisseront l'enfant accomplir seul ce dont il est capable et les actions éducatives proposeront des démarches participatives. Une attention particulière sera apportée à l'accessibilité des services et aux contraintes de déplacements pour les jeunes et les familles.

- Besoin de réalisation :

Le passage de l'autonomie à la réalisation de soi nécessite de s'attacher à valoriser les actions et projets réalisés par les enfants auprès des familles et plus largement du territoire. Aussi, la mise en œuvre de ce Projet Éducatif Intercommunal communiquera largement autour des projets des enfants et des jeunes et organisera des temps de valorisation réguliers auprès des familles.

Par ailleurs, chaque enfant doit être pris en compte avec ses spécificités. Une attention particulière doit être apportée aux enfants en situation de handicap, de précarité sociale ou toute autre fragilité.

Ainsi, les acteurs éducatifs de Médoc Estuaire s'attacheront à permettre à chaque enfant et chaque jeune de s'épanouir dans un climat de bien être personnel, respectueux de ses droits et de son individualité.

3. Permettre aux enfants et aux jeunes de s'épanouir et de s'émanciper

A travers les réponses qu'il apporte aux besoins des enfants et des jeunes de Médoc-Estuaire, le Projet Éducatif Intercommunal doit leur permettre de s'épanouir et de s'émanciper.

La Communauté de communes Médoc Estuaire a l'ambition d'accompagner les enfants et les jeunes à devenir des adultes et citoyens éclairés qui seront en mesure de se connaître et de se respecter, d'oser contribuer à la construction de leur société, d'exercer leur esprit critique, de coopérer, d'être solidaires.

De ce fait, les démarches éducatives des différents acteurs éducatifs du territoire viseront l'accompagnement vers l'autonomie des enfants et des jeunes et le développement de leurs compétences sociales et citoyennes, dans une perspective émancipatrice.

Les acteurs éducatifs du territoire ont vocation à :

1. **Sécuriser** … l'organisation des actions et des structures ;
2. **Répondre** … aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles ;
3. **Proposer** …. des activités, des découvertes, des expériences de vie, de l'écoute, de l'accompagnement ;
4. **Accompagner** …. la croissance des enfants, l'autonomie des jeunes, les attentes des parents et les projets des partenaires du territoire ;
5. **Permettre** …. l'émancipation des enfants et des jeunes, le développement de nouveaux projets, d'expérimentation, d'actions nouvelles.

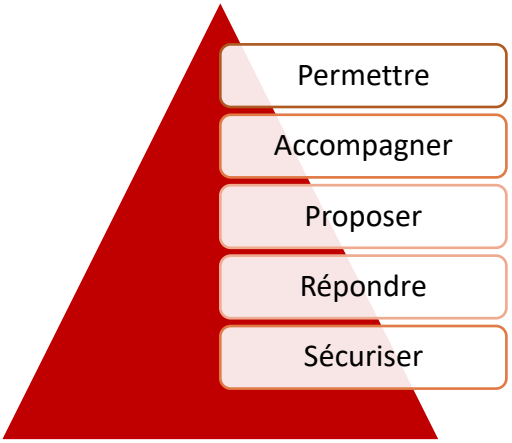

Ainsi le Projet Éducatif Intercommunal de Médoc-Estuaire vise à construire un territoire des possibles dans lequel les enfants, les jeunes et leurs familles pourront vivre pleinement et agir consciemment.

4. Participer de l'attractivité du territoire

Longtemps, la question de l'attractivité territoriale n'a été abordée que par le prisme du dynamisme économique, touristique ou urbanistique. Récemment, les questions liées à l'environnement, à la qualité de vie ont fait leur apparition et l'**éducation apparaît comme un moteur du développement territorial** car elle vise, par la mobilisation du plus grand nombre de citoyens possibles à participer à la construction du territoire et de la société de demain.
Ainsi, logiquement, la dimension éducative devient peu à peu l'une des composantes de l'attractivité d'un territoire. Qu'il s'agisse du niveau d'équipements en structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, de la reconnaissance des établissements scolaires, de la qualification générale des professionnels du territoire, de l'offre de santé à destination des plus jeunes, ou encore du dynamisme des associations et des projets, tous ces éléments concourront à **faire de Médoc Estuaire, un territoire attractif.**

Le Projet Éducatif Intercommunal constitue un outil au service des autres politiques publiques car il propose des repères et perspectives. Ainsi, dans ce contexte intercommunal étendu, le Projet Éducatif de Territoire doit permettre de faire vivre, concrètement, le principe d'égalité. C'est au travers des mutualisations qu'il encouragera, des adaptations qu'il engendrera ou des actions spécifiques qu'il proposera, corrigeant par-là les inégalités liées à l'éloignement et à l'isolement ou à la différence des niveaux de service, que le Projet Éducatif Intercommunal constituera un outil efficace et concret pour permettre à tous les enfants, jeunes et familles du territoire d'accéder à une proposition éducative de qualité et plus généralement à l'ensemble des services communautaires et à leurs droits.

Il conviendra donc que le Projet Éducatif Intercommunal soit largement **partagé avec l'ensemble des communes, des services et de tous les partenaires éducatifs** de la Communauté de communes. Il reviendra au Comité de pilotage de définir les modalités de ce partage.

5. Mobiliser le plus grand nombre d'acteurs éducatifs

Parce qu'elle participe de la mobilisation des citoyens autour d'enjeux sociétaux et de leur formation, l'éducation est un moteur pour la vie locale.

Plus large sera le nombre d'adultes et citoyens mobilisés dans cette démarche éducative, plus large sera l'impact du Projet Éducatif Intercommunal et plus importants seront les effets auprès des enfants et des jeunes du territoire. Il s'agit donc de **mobiliser le plus grand nombre de citoyens**, au-delà des seuls éducateurs habituels.
Ainsi, l'accent sera mis sur la dimension participative de la démarche d'élaboration, puis de mise en œuvre et d'évaluation de ce Projet Éducatif Intercommunal

Un accent sera mis sur l'engagement éducatif des jeunes dans les associations, à travers le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, ainsi que d'autres espaces d'engagements. Cet engagement essayera de favoriser les dynamiques intergénérationnelles existantes sur le territoire, mais aussi d'en initier d'autres.

Mettre en œuvre les valeurs citées en préambule et poursuivre les ambitions qui fondent le projet éducatif intercommunal, suppose que les éducateurs adoptent une posture d'accompagnateurs de l'évolution des enfants et des jeunes au-delà de leur rôle d'organisateur d'actions. Cela nécessite que les personnels, qu'ils soient communautaires, municipaux ou associatifs, soient formés ensemble à la prise en compte des besoins des enfants dans l'organisation de temps de vie collectifs, aux méthodes de participation active, à la posture d'accompagnateurs et à la mise en œuvre des valeurs de ce Projet Éducatif Intercommunal.

6. Porter une attention particulière aux familles

Les familles constituent un public prioritaire dans cette démarche de mobilisation. Les parents sont, en effet, souvent considérés en tant « qu'usagers ». L'animation du Projet Éducatif Intercommunal visera à leur donner les moyens d'agir sur leur territoire, notamment sur les questions éducatives et, au-delà des parents, de donner les moyens et l'envie d'agir à tous les citoyens concernés par les conditions de vie des enfants et des jeunes.

Les familles seront mobilisées prioritairement sur des questions qui les touchent au quotidien. Ainsi, progressivement, elles se verront proposer, ou pourront initier, des espaces de participation nouveaux dans lesquels elles contribueront à la co-construction de la politique éducative locale. Dans cette perspective, un travail important devra être conduit avec les acteurs éducatifs professionnels ou institués sur la notion de co-éducation, qu'il conviendra de remettre au cœur des pratiques quotidiennes.

Au-delà de cette vision participative, le Projet Éducatif Intercommunal réaffirme le souci des services communautaires de porter une attention particulière **aux familles qui rencontrent des difficultés**. Des actions d'accompagnement et d'appui des parents ciblées en fonction des besoins repérés par les structures seront développées.

Nos orientations éducatives

Depuis de nombreuses années, les différents acteurs éducatifs de la Communauté de communes œuvrent ensemble autour de sujets communs ou complémentaires. Ce travail collectif a notamment permis, au fil des années, de partager des constats, de croiser les regards sur le territoire, ses atouts et ses contraintes, de mieux connaître les différents publics concernés par le Projet Éducatif Intercommunal.

A l'occasion de différentes démarches, comme l'élaboration et l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, des diagnostics partagés ont été réalisés. A partir de ces éléments et de travaux complémentaires réalisés au cours de la démarche d'élaboration du Projet Educatif Intercommunal, une synthèse a été effectuée.

Elle a servi de base à l'élaboration des thématiques traitées dans le cadre des Comités Techniques Thématiques et a ensuite été complétée par les travaux collectifs de ces comités. Ainsi, des priorités ont été fixées, de manière transversale : **ce sont les orientations éducatives.**

Présentées ci-après, elles définissent les grands objectifs qui vont guider l'action éducative locale sur le territoire de la Communauté de communes Médoc Estuaire, de façon transversale quels que soient les acteurs, publics ou sujets concernés, **en référence aux principes précédemment présentés.**

1. Organiser une proposition éducative cohérente et soucieuse de l'équité territoriale

Répondre aux besoins de tous les enfants et jeunes du territoire, **c'est se soucier plus fortement encore, de ceux qui sont éloignés**, notamment d'un point de vue géographique, des propositions éducatives existantes au sein de la Communauté de communes ou dans son périmètre proche. Il s'agit donc **de rapprocher l'offre éducative des enfants et des jeunes du territoire en permettant leur mobilité, en délocalisant des actions, en en mutualisant ou en en créant d'autres.**

- Développer des projets transversaux qui impliquent l'ensemble des structures d'animation de Médoc-Estuaire afin que la proposition éducative soit cohérente et fédératrice.
- Renforcer l'intensité de l'action dans les communes les plus éloignées de la diversité des propositions de la métropole.
- Prendre en compte les disparités existantes entre les communes et les compenser par l'organisation des services éducatifs et le déploiement des actions associatives.

2. Laisser aux enfants la possibilité de gérer leurs temps libres

Considérant que les enfants sont les premiers acteurs de leur éducation et que le temps libre est par nature non contraint, les propositions formulées ne doivent pas avoir vocation à obliger ou restreindre, mais plutôt à **ouvrir des champs de possibles**, à permettre de faire des choix, d'imaginer et de mener à bien des projets. Il conviendra donc de former les acteurs éducatifs, d'adapter les organisations et structures en conséquence.

- Diversifier les propositions éducatives, les modes relationnels, les postures et les approches éducatives, les ambiances et les espaces. Laisser suffisamment d'espace et de temps de liberté pour que l'enfant développe ses capacités d'imagination et de création.
- S'attacher à organiser en tout temps et lieu, des temps de repos, d'aération et de mouvement aux enfants.
- Mettre en place une organisation quotidienne respectueuse tant du collectif que des individualités.
- Mettre en place une organisation des temps libres qui prenne en compte la multiplicité des besoins des enfants et leur permette d'y répondre de façon autonome.

3. *Proposer une offre éducative complémentaire et contribuer à l'enrichir de façon permanente*

Considérant que la collectivité n'est pas le seul opérateur éducatif du territoire, qu'elle œuvre aux côtés de l'Education nationale, des institutions départementales, des associations et autres initiatives citoyennes, la proposition éducative locale s'élaborera à partir des actions existantes et s'attachera à les consolider, les enrichir, les compléter, les **diversifier** et les **relier** par des projets thématiques transversaux concernant plusieurs temps de vie des enfants été des jeunes.

- Proposer des actions culturelles et artistiques diversifiées et de qualité selon les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontrer des œuvres et des artistes, pratiquer, créer) afin de permettre à l'enfant de découvrir ses goûts, de développer sa sensibilité et de construire son esprit critique.
- Proposer des actions thématiques à travers l'éducation scientifique et technique, aux médias, à l'expression, aux droits des enfants pour que l'offre éducative corresponde à chacune des personnalités. Ces actions pourraient être proposées en lien avec les projets d'écoles.

4. *Participer de la construction des compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active*

Les enfants et les jeunes, s'ils ne disposent pas du droit de vote, ont vocation à devenir des citoyens. Il appartient aux adultes qui les entourent de **leur permettre de s'exprimer et d'agir** effectivement sur leurs conditions de vie, dès à présent. En agissant ainsi, en permettant aux enfants et aux jeunes d'aujourd'hui de comprendre le monde et la société au sein desquels ils vivent et d'y agir, en reconnaissant leur parole et leurs capacités à participer à la vie de la cité, les adultes contribueront à l'éducation de citoyens éclairés et actifs.

- Proposer des actions d'éducation à la citoyenneté qui permettent à l'enfant d'explorer peu à peu sa citoyenneté, d'en être acteur, d'expérimenter ses capacités d'action sur son environnement local.
- Permettre aux enfants de se former sur le fonctionnement d'une association, sur la compréhension des espaces de participation et sur les décisions politiques locales.
- Proposer des espaces en lien avec les Conseils municipaux d'enfants et de jeunes qui permettent aux enfants de s'exprimer sur leurs droits, sur l'amélioration de la qualité de vie de leur territoire.

5. *Contribuer, par l'éducation, au développement d'une société promotrice du vivre ensemble*

Bien que défini localement, le Projet Educatif Intercommunal de Médoc Estuaire vise à répondre aux enjeux actuels de la société française et européenne. Ainsi, il s'attachera à mettre en œuvre quotidiennement et de façon pratique les **grands principes du vivre-ensemble.**

- S'assurer que les filles et les garçons ont accès aux mêmes espaces et sensibiliser la communauté éducative sur les inégalités de genre.
- Lutter contre les discriminations et les inégalités, notamment au travers d'actions de sensibilisation au respect de toutes les différences et à la laïcité.
- Permettre l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les différents espaces éducatifs.
- Agir auprès des familles et avec elles, pour susciter leur adhésion à ces principes. Renforcer l'action auprès des familles les plus éloignées des propositions éducatives du territoire.

Vers 2023, un chemin éducatif balisé

Schéma synthétique

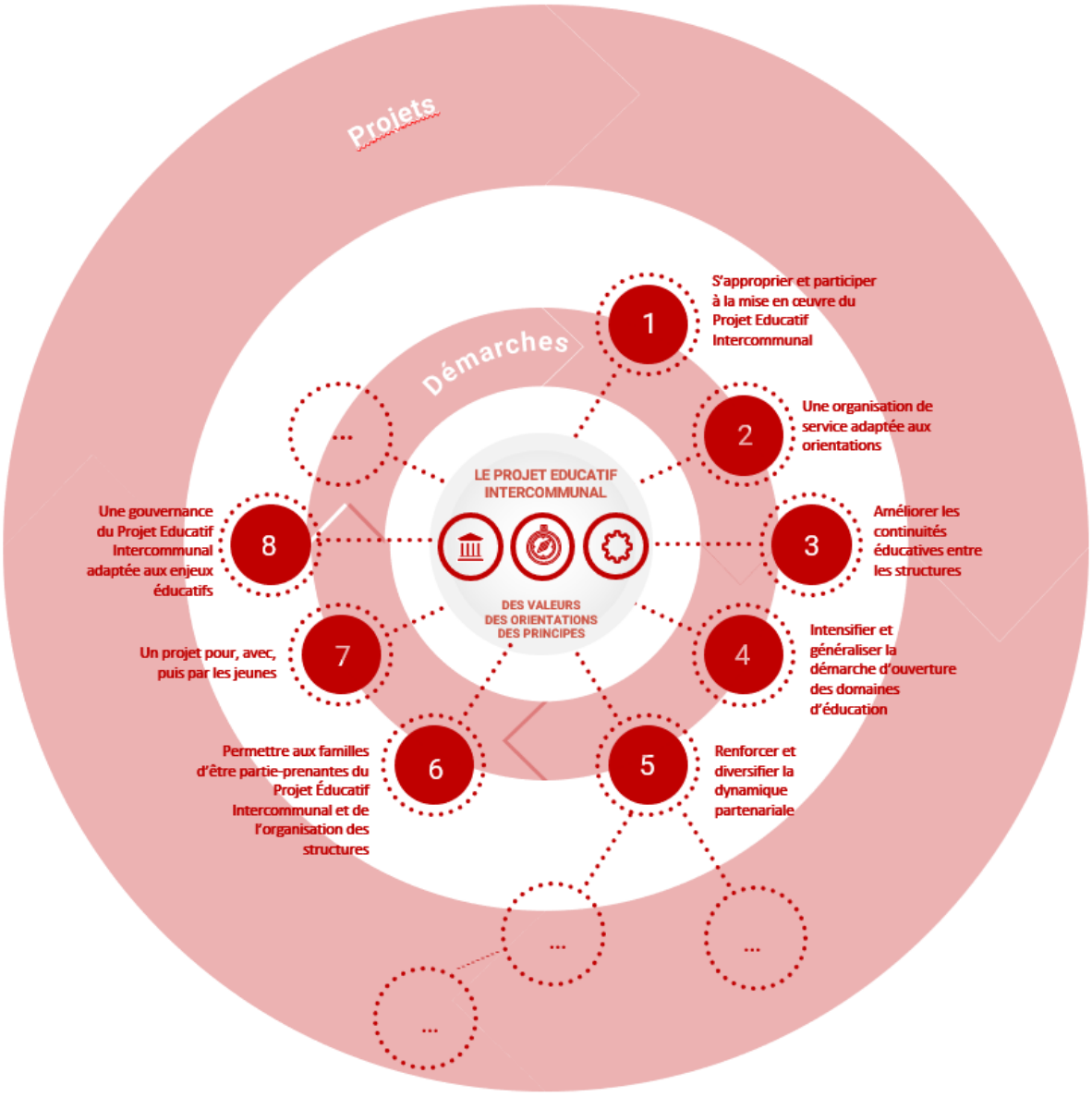

Initialement, plusieurs démarches ont été identifiées pour mettre en œuvre le Projet Educatif Intercommunal. Elles pourront être enrichies de nouvelles propositions, tout au long de la période 2019-2023.

Chaque démarche se décomposera ensuite en autant de fiches projets que nécessaires, à l'initiative de la Communauté de communes, de ses partenaires, de tout acteur éducatif du territoire qui souhaitera inscrire son action dans le Projet Educatif Intercommunal. Ces projets s'articuleront, en fonction de la situation de départ, selon la démarche présentée page 13 du présent document : sécuriser / répondre / proposer / accompagner / permettre.

Les conditions de réussite

Il y a une contradiction latente entre la nécessité de formaliser un projet à un moment donné au regard de contraintes diverses, notamment administratives ou gestionnaires et la dynamique éducative que l'on souhaite initier auprès des acteurs éducatifs qui nécessite que chacun puisse rejoindre la démarche en cours, et que chacun puisse se l'approprier et y apporter quelque chose.

La démarche amorcée lors de la phase d'élaboration initiale du Projet Éducatif Intercommunal a permis, progressivement, de mobiliser un nombre croissant d'acteurs éducatifs du territoire. L'ambition est de continuer à mobiliser ces personnes, de contribuer à les qualifier, et d'intéresser de nouveaux acteurs, de les associer.

Il est donc nécessaire d'attacher une importance toute particulière à quelques conditions nécessaires à l'animation d'une véritable dynamique éducative locale et donc, à la réussite du Projet Éducatif Intercommunal.

1. Former les acteurs éducatifs

La formation, notamment des professionnels, est un levier pour développer la qualité de l'action éducative. Cela nécessite de préciser les compétences et les qualifications nécessaires pour permettre la réalisation des objectifs du projet. Il est également indispensable de permettre à tous les acteurs d'accéder à la formation professionnelle tout au long de leur parcours.

Pour les acteurs éducatifs professionnels de Médoc Estuaire, il s'agira d'intégrer leur formation dans les temps de travail, de concevoir et d'animer des actions de formation territorialisées et pluri-acteurs, de définir des objectifs en termes de formation diplômante et qualifiante. Pour les non-professionnels, il sera nécessaire de commencer par identifier plus précisément leurs besoins et leurs attentes avant de proposer des actions adaptées à leurs contraintes. Il pourra s'agir de temps d'information réguliers ou encore, de formations courtes.

Il est possible, en premier temps, de former les acteurs éducatifs à partir des compétences des acteurs déjà présents sur le territoire. Ainsi, des formations pourront être proposées dans une démarche de transversalité professionnelle entre la petite enfance et l'enfance, entre l'éducation spécialisée, l'animation socioculturelle et l'éducation nationale, entre les agents des écoles maternelles et les animateurs, etc. De même, certains métiers pourront participer de la formation d'autres professionnels, ou de bénévoles, notamment sur les publics concernés par les passerelles de tranches d'âge ou passerelles de structures.
Dans un second temps, un plan de formation avec une dimension stratégique à moyen terme, tenant compte des problématiques de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences sera construit avec les différents acteurs éducatifs pour répondre à leurs besoins.

2. Permettre une participation réelle des enfants, des jeunes et des familles

En les mettant en situation d'être des acteurs de la construction de leurs propres savoirs, de la création et de la conduite de projets, de l'animation du vivre-ensemble ou de la transformation de leur territoire de vie, les démarches participatives permettent aux enfants et aux jeunes de s'éduquer autrement.

Les structures éducatives, écoles, centres de loisirs, collèges, associations… constituent des espaces essentiels pour la mobilisation des enfants et des jeunes. S'attacher à développer la participation des enfants et des jeunes, c'est leur permettre de se situer dans ces espaces et d'y agir, c'est les inviter à prendre part à leur fonctionnement, voire à le modifier. C'est aussi leur donner les clés pour, demain, agir sur leur territoire, participer activement à leurs propres parcours éducatifs.

Il est nécessaire que les démarches de participation ne concernent pas qu'un groupe réduit d'enfants et de jeunes, qu'elles ne concernent pas que des sujets restreints. Des actions existent déjà qu'il convient de relier au Projet Éducatif Intercommunal : des conseils municipaux d'enfants et de jeunes, des associations de jeunes, des conseils de vie collégienne, des délégués de classe. La création de nouvelles actions sera encouragée : associations d'enfants, expression directe d'enfants et de jeunes, éducation aux médias pour faciliter l'expression, conseils d'enfants dans les structures péri et extrascolaires, ou d'autres.

Il faudra cependant rester vigilants aux liens entre les différentes communes, les différentes structures et l'intercommunalité pour que la participation des enfants et des jeunes s'inscrive bien dans une dynamique intercommunale de dialogue structuré entre les enfants et les jeunes de Médoc Estuaire et les adultes.

3. Animer le Projet Éducatif Intercommunal : des espaces de gouvernance adaptés

En complément des instances nécessaires à une gouvernance efficace du Projet Éducatif Intercommunal, il convient d'envisager des espaces permettant une participation plus large. Il ne s'agit pas forcément de mobiliser tout le monde, tout le temps ou au même endroit. Mais plutôt de proposer, de manière continue, des espaces pour recueillir et favoriser l'expression du plus grand nombre d'acteurs éducatifs dont les enfants, les jeunes et les familles.

Un comité de pilotage, associant les élus des communes participant au groupe de travail et les partenaires institutionnels, sera mis en place. Il constituera l'espace de pilotage général du projet, assurant la conduite générale de celui-ci et son évaluation.

Des rencontres territoriales pour l'éducation seront proposées, animées par la cellule de coordination et les membres du groupe de travail, ouvertes le plus largement possible à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Ceux-ci pourront se réunir autour d'une thématique éducative ou d'une préoccupation territoriale. Il s'agira d'espaces de mobilisation et de contribution citoyenne, de lieux d'expression, reconnaissant les différentes expertises. Ces espaces devront permettre des entrées et des sorties permanentes en fonction des sujets et des capacités de mobilisation de chacun, mais visant à la pérennisation de l'engagement en contribuant notamment à la formation des acteurs.

4. Privilégier un fonctionnement par étapes

Les réalisations qui découleront du Projet Éducatif Intercommunal ne peuvent pas être figées en amont. Il est nécessaire d'intégrer des éléments nouveaux en cours du projet et de partir des initiatives existantes qui font sens pour les habitants de Médoc Estuaire. Ce qui importe, ce n'est pas seulement l'ambition ou l'objectif, ni même la réalisation de l'inventaire des actions ; c'est aussi la démarche **et le chemin collectif parcouru avec l'ensemble des acteurs** et qui contribue à la création d'**un récit éducatif collectif**.

La planification et l'évaluation du Projet Éducatif Intercommunal de Médoc Estuaire s'appuieront donc sur une logique d'étapes, permettant de resituer chacune des actions à accomplir dans une perspective globale et un enchaînement logique et progressif d'actions, en référence à des ambitions et objectifs pédagogiques, et non pas aux seules contraintes temporelles.

Le schéma synthétique et les fiches actions s'inscrivent dans cette perspective.

5. Evaluer ensemble et au fil du projet

Dans la **continuité de la démarche participative** qui a permis d'élaborer le Projet Educatif Intercommunal et d'amorcer la mobilisation des habitants du territoire autour des enjeux éducatifs, un comité de pilotage élargi, sera mis en place autour de l'évaluation afin d'alimenter la réflexion préalable à la détermination de ses modalités. Il s'agira de préciser les finalités de l'évaluation, de définir ses différents registres et modalités, de proposer des critères et indicateurs exploitables.

Afin d'aborder l'évaluation du Projet Éducatif Intercommunal de la façon la moins restrictive possible, les critères et indicateurs choisis devront permettre de **répondre aux questions suivantes** :

- Quels effets constatons-nous ? Quels ont été les effets des décisions prises, des actions conduites ?
- Les objectifs visés ont-ils été atteints ? partiellement atteints ?

- Quels ont été les moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs ? Etaient-ce les plus pertinents ? Tous les moyens mobilisables l'ont-ils été ?
- L'organisation et les actions projetées ont-elles pu être adaptées à de nouvelles contraintes, réactives ? A-t-on pu tenir compte des remontées du terrain ?
- Le fonctionnement actuel est-il durable ? tenable ? adaptable ? Permet-il de créer des synergies entre les acteurs éducatifs ?

Tout au long de la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal, les rencontres territoriales pour l'éducation contribueront à l'évaluation du déploiement des actions prévues, en référence aux principes et orientations qui fondent le projet.

En parallèle de ces travaux, les services de la Communauté de communes se doteront d'outils structurants pour affiner le suivi de l'activité en référence aux orientations du Projet Educatif Intercommunal. Ces outils feront l'objet d'une validation par le Comité de pilotage.

A mi-parcours, courant 2021, puis en fin de parcours, courant 2023, une évaluation plus poussée sera conduite, coordonnée par le Comité de pilotage et s'appuyant sur les différents registres de l'évaluation. Elle constituera également un enjeu de mobilisation autour des questions éducatives et prévoira donc une sollicitation directe vers les familles, les enfants et les jeunes, et vers les différents partenaires du projet (acteurs associatifs, institutions, etc.). Elle fera l'objet d'une restitution formelle.

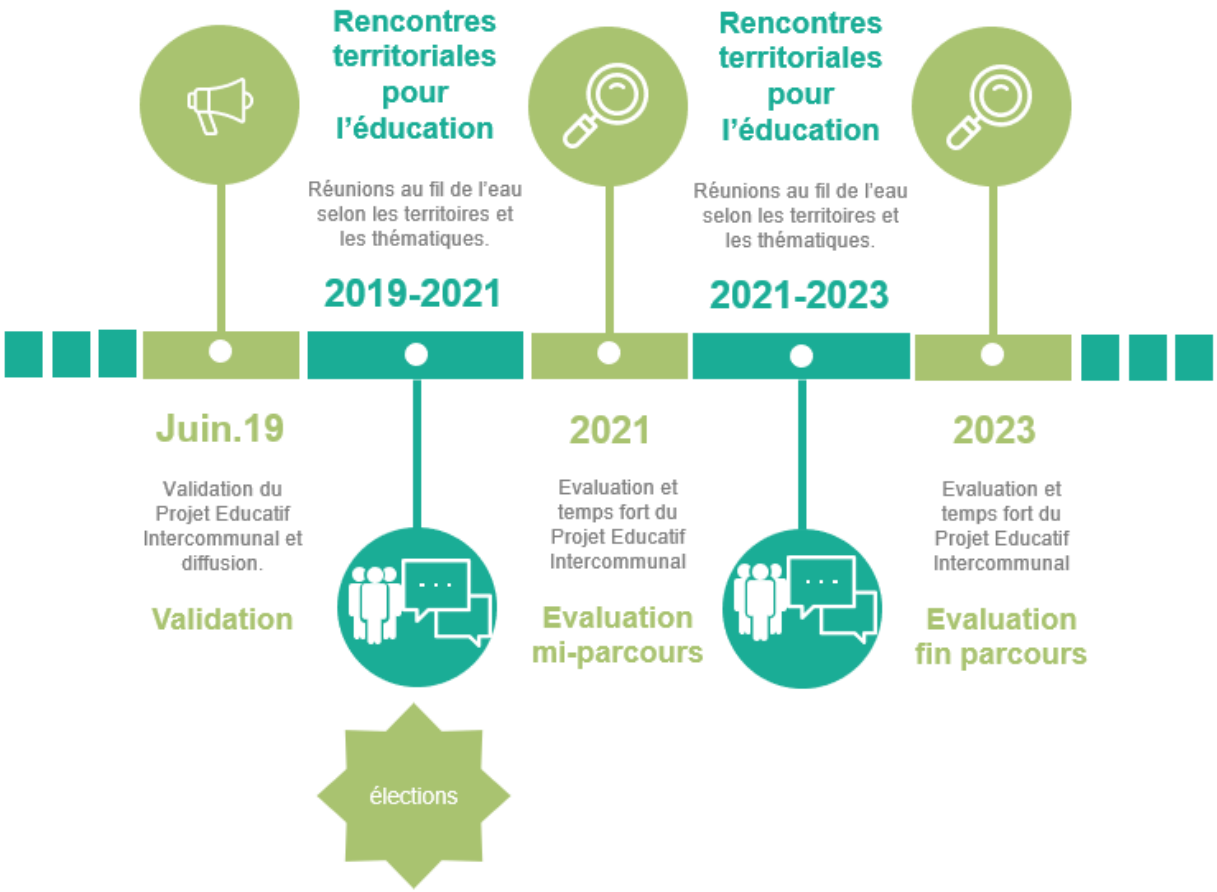

Les moyens mobilisés

Les données figurant dans cette partie sont une cartographie à un instant « T » et seront amenées à évoluer tout au long de la mise en œuvre Du Projet Educatif Intercommunal, en fonction des choix politiques et organisationnels qui seront opérés, mais aussi en tenant compte de l'évolution démographique du territoire.

1. Les moyens humains

Le Pôle Service au Public regroupe différents services à destination de la population : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et le portage des repas à domicile. Au 1er janvier 2018, ce Pôle se compose de 148 agents, soit 79,1 % de l'effectif global de la Communauté de communes.

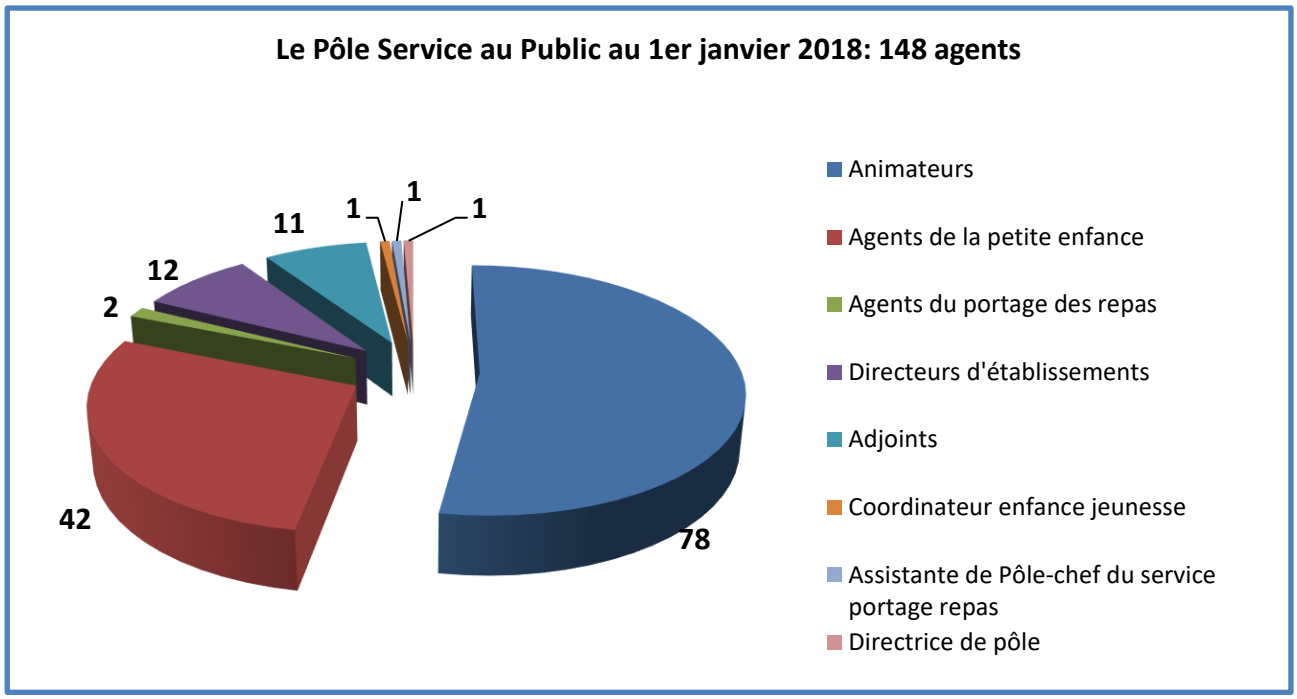

Le service enfance-jeunesse compte fin 2018, 103 agents œuvrant pour les 3-17 ans, dont 47% d'agents titulaires de la fonction publique territoriale, 34% d'agents en contrat à durée déterminée, 6% en contrats aidés et 13% d'agents intérimaires. 23 agents communaux sont également mis à disposition des structures, principalement sur des temps périscolaires.

Chaque établissement est dirigé par un(e) directeur(-trice) diplômé(e). Sous son autorité, les équipes d'animateurs sont composées de personnels détenteurs de BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) ou équivalent dans une proportion supérieure à 50%. L'encadrement comprend au minimum :

- Sur le temps extrascolaire : 1 animateur pour 8 enfants dans la section maternelle, 1 animateur pour 12 enfants dans la section élémentaire et 1 animateur pour 12 pour la section jeunes.
- Sur le temps périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants dans la section maternelle, 1 animateur pour 14 enfants dans la section élémentaire

Une réorganisation de service a eu lieu en septembre 2018 afin d'optimiser les moyens humains, répondre aux exigences règlementaires, mais aussi innover dans les pratiques tout en favorisant la cohérence territoriale et la cohésion des actions éducatives. Ainsi, les activités périscolaires et extrascolaires s'exercent à ce jour comme suit :

	Les accueils périscolaires du matin et du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)		Les accueils durant les vacances scolaires et les mercredis	
	Etablissements	Horaires	Etablissements	Horaires
Arsac	1 établissement pour les maternelles et 1 pour les élémentaires	7h-8h30/16h-18h30	1 établissement pour les maternelles et 1 pour les élémentaires	Mercredis : 7h-19h Vacances scolaires : 7h30-18h30
Cussac-Fort-Médoc	Multi-sites : 2 établissements	Cussac : 7h-8h30/16h30-18h45 Lamarque : 7h-8h30/16h-18h30	1	
Lamarque				
Labarde	Multi-sites : 3 établissements	Cantenac : 7h-8h35/16h10-18h45 Labarde : 7h-8h30/16h05-19h Margaux : 7h-8h45/16h20-19h		
Margaux-Cantenac				
Arcins	Multi-sites : 2 établissements	Arcins : 7h15-8h30/16h30-19h Soussans : 7h15-8h30/16h15-19h		
Soussans			1	
Ludon-Médoc	1 établissement pour les maternelles et 1 pour les élémentaires	7h15-8h30/16h30-18h45	1 établissement pour les maternelles et 1 pour les élémentaires	
Le Pian-Médoc	2 complexes scolaires	Maternelles : 7h30-8h30/16h-18h30 Elémentaires : 7h-8h30/16h-19h	1 : l'escale	

	Les accueils périscolaires du matin et du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi)		Les accueils durant les vacances scolaires et les mercredis	
	Etablissements	Horaires	Etablissements	Horaires
Macau	1 établissement pour les maternelles et 1 pour les élémentaires	7h-8h30/ mater : 16h15-18h45, élém : 16h-18h45	1 établissement pour les maternelles et 1 pour les élémentaires	Mercredis : 7h-19h Vacances scolaires : 7h30-18h30

Des actions jeunes à destination des 12-17 ans se déroulent sur l'ensemble du territoire durant les vacances scolaires à travers les passerelles, l'organisation de vacances sportives et en dehors du territoire lors de séjours
Par ailleurs, les ACM s'appuient sur des partenariats locaux (associations, entreprises locales, EPHAD…) pour la mise en place d'animations ; l'objectif de l'organisateur étant de développer ce réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire.

2. Des moyens financiers importants :

Tous services confondus, la Communauté de communes a géré un budget consolidé en 2017 de 18 176 997.88 € dont 13 866 833,00 € en fonctionnement. 1 424 488€ ont été dépensés en 2017 pour les ALSH, 1 098 654 € pour les APS.
En parallèle, 1 092 641€ de recettes ont été perçues en 2017 (participations des familles et prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole - hors Contrat Enfance Jeunesse), soit un reste à charge de ce service pour la Communauté de communes de 57%.

3. Des locaux et espaces dédiés ou mutualisés

Les lieux d'accueils périscolaires et extrascolaires sont répartis sur tout le territoire. Ce sont des locaux mis à disposition par les communes et implantés au sein des établissements scolaires du primaire, exceptions faites pour les accueils collectifs de mineurs du Pian-Médoc et d'Arsac qui ont des locaux dédiés à proximité des écoles. 2 projets immobiliers sont également en cours en 2019 et permettront aux accueils collectifs de mineurs de Macau et de Ludon-Médoc d'avoir également leurs propres bâtiments.
Les communes mettent également à la disposition du service enfance-jeunesse leurs infrastructures culturelles (bibliothèques), sportives (Dojo, city-park, terrains de sports, plateforme multisports…). La mutualisation de ces moyens permet ainsi la mise en place d'actions permettant aux enfants et aux jeunes de bénéficier de prestations de qualité à travers la découverte de pratiques sportives, artistiques et culturelles.
La mise en place de conventions d'utilisation, s'inscrivant dans une perspective de cohérence des temps et espaces éducatifs et répondant également au souci économique d'optimiser l'exploitation des ressources du territoire, permettra de renforcer l'efficacité des mutualisations, d'en développer de nouvelles. Outre les communes, les collèges et d'autres établissements pourraient être concernées par ces conventions avec la Communauté de communes.

Vers 2023, des actions concrètes

Les principes et orientations éducatives du Projet Educatif Intercommunal seront déclinées, au quotidien, par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire dans le cadre des démarches qu'ils mettront en œuvre. Afin de s'assurer de la cohérence de ces démarches avec les principes et orientations exposés précédemment dans ce document, mais aussi entre elles, des fiches démarches sont proposées. Elles permettront aux différents acteurs de s'entendre sur leur contexte d'intervention, sur les orientations de leur travail, mais aussi sur les priorités.

Ces fiches démarches pourront être déclinées, par chaque acteur éducatif, en autant de fiches projets que nécessaire. L'ensemble ayant pour objectif de renforcer la cohérence entre les initiatives de chacun, sans empêcher la diversité, l'initiative.

Un premier groupe de démarches à initier est envisagé, dès l'officialisation du Projet Educatif Intercommunal, en référence aux travaux des comités techniques thématiques qui ont irrigué la démarche d'écriture du projet. D'autres démarches pourront être imaginées et déployées tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Les moyens humains et matériels à mobiliser pour la conduite et la réussite de ces actions restent à définir.

Les démarches à initier :

1. S'approprier et participer à la mise en œuvre du Projet Educatif Intercommunal
2. Une organisation de service adaptée aux orientations
3. Améliorer les continuités éducatives entre les structures
4. Intensifier et généraliser la démarche d'ouverture des domaines d'éducation
5. Renforcer et diversifier la dynamique partenariale
6. Permettre aux familles d'être partie-prenantes du Projet Éducatif Intercommunal et de l'organisation des structures
7. Associer les enfants et les jeunes de la vie de la structure a celle du territoire
8. Un projet pour, avec, puis par les jeunes
9. Une gouvernance du Projet Educatif Intercommunal adaptée aux enjeux éducatifs

FICHE DEMARCHE N°1

S'APPROPRIER ET PARTICIPER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL

CONTEXTE

A l'instar de la démarche participative mise en œuvre pour élaborer ce Projet Éducatif Intercommunal, sa mise en œuvre fera appel à l'implication de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire de Médoc-Estuaire.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Ainsi, les structures, les équipes chargées de la mise en œuvre de ce Projet Éducatif Intercommunal, que ce soient des structures d'accueils collectifs de mineurs communautaires (accueils périscolaires, centres de loisirs, accueils jeunes), des associations ou des écoles s'engagent à :

- s'approprier les valeurs de ce Projet Éducatif Intercommunal,
- rechercher en équipe avec les personnes encadrant directement les enfants et jeunes comment mettre en œuvre les orientations de ce Projet Éducatif Intercommunal
- décliner dans leur projet de structure (projet pédagogique, projet associatif, projet d'école) les orientations et fiches projets.
- mobiliser les moyens nécessaires à la réussite de ces objectifs.

Cela passera par une démarche progressive coordonnée par le service enfance jeunesse :

Etape 1 – Informer, inviter, inciter à participer : présentation du PEI, explicitation de ces valeurs, principes, orientations et projets par le biais de temps spécifiques au sein des accueils collectifs de mineurs, des associations et des écoles.

Etape 2 – Engager, formaliser : démarche de signature de ce document par les associations et les représentants locaux de l'Éducation nationale afin que les structures et leurs responsables s'engagent formellement dans la mise en œuvre de ce projet.

Etape 3 - S'approprier, organiser la mise en oeuvre : temps de réflexion et d'appropriation du PEI au sein de chaque équipe afin que les projets de chaque structure soient établis en référence à ce Projet Éducatif Intercommunal, que ce soit les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, les projets associatifs ou les projets d'écoles.

Les familles ne seront pas exclues de cette démarche d'appropriation. Elles sont ici comprises dans les termes « associations » et « écoles » car dans les communes de Médoc-Estuaire comme ailleurs, les familles sont représentées par les parents élus aux conseils d'école et par des associations de parents ou d'habitants.

Cette démarche progressive se développera **simultanément auprès des 3 types d'acteurs éducatifs cités** : les structures de la Communauté de communes, les associations, les écoles et collèges.
Elle nécessitera la mise en place d'un partenariat institutionnel fort, tant avec les Mairies que de l'Éducation nationale.

SCHEMA

01

Informer, inviter inciter à participer : présentation du PEI, explicitation de ces valeurs, principes, orientations et projets par le biais de temps spécifiques au sein des accueils collectifs de mineurs, des associations des écoles et collèges.

02

Engager, formaliser : démarche de signature de ce document par les associations et les représentants locaux de l'Éducation nationale afin que les structures et leurs responsables s'engagent formellement dans la mise en œuvre de ce projet.

03

S'approprier, organiser la mise en œuvre : temps de réflexion et d'appropriation du PEI au sein de chaque équipe afin que les projets de chaque structure soient établis en référence à ce Projet Éducatif Intercommunal, que ce soit les projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs, les projets associatifs ou les projets d'écoles.

Initiative déjà conduite

Des ateliers méthodologiques ont été conduits, par le coordonnateur enfance-jeunesse sur la thématique de la cascade des projets : du projet éducatif au projet d'animation, à l'attention des équipes de direction et d'animation des accueils collectifs de mineurs.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les structures de la Communauté de communes, les associations, les écoles et collèges.

FICHE DEMARCHE N°2

UNE ORGANISATION DE SERVICE ADAPTEE AUX ORIENTATIONS

CONTEXTE

L'organisation des structures éducatives de Médoc Estuaire a connu des évolutions importantes ces dernières années du fait de l'accroissement de la population et des réformes successives de l'organisation éducative à l'échelle nationale (refondation de l'école, réforme des rythmes scolaires, retour à 4 jours d'école, plan mercredi). L'enjeu est aujourd'hui de construire une organisation stable, pérenne qui anticipe les évolutions à venir inévitables du territoire.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

1. Poursuivre l'évolution de l'organisation des services communautaires pour les adapter aux orientations de ce Projet Éducatif intercommunal et aux enjeux de développement du territoire.

La Communauté de communes a entrepris une démarche de réorganisation au cours de l'élaboration de ce document. Au-delà de l'organisation interne des équipes, la réorganisation devra s'attacher à développer l'ensemble des liens fonctionnels des structures éducatives avec leur environnement et à mobiliser les éducateurs et partenaires de façon pérenne.

Concrètement cela passera par :

- **Organiser du lien entre les services intercommunaux,** notamment avec le service petite enfance et son projet éducatif, le service communication et ses outils, le service prévention et ses actions, les services techniques et ses projets pour accueillir les nouvelles familles, etc.
- **Réinterroger chaque année l'organisation du service enfance jeunesse** pour vérifier son adéquation avec les objectifs poursuivis par ce Projet Éducatif Intercommunal.
- **Décliner le projet de service en fiches de poste** opérationnelles qui définissent les fonctions et rôles de chacun.
- **Organiser des projets thématiques transversaux** se développant entre les structures, les tranches d'âges et les temps de l'enfant et du jeune.
- **Élaborer le projet pédagogique de chaque structure à partir d'une analyse** de son territoire d'action et de son public, tant en termes de données sociales de la population (catégories socio-professionnelles, mobilité, taux de travail), que de repérage des ressources associatives et partenariales. **Structurer les espaces de chaque structure** en fonction des besoins des enfants de la tranche d'âge accueillie et des objectifs pédagogiques définis.
- **Repérer, mobiliser et utiliser les compétences spécifiques** des personnels et les ressources du territoire.
- **Former les équipes** sur la mise en œuvre opérationnelle de projets thématiques
- **Partager avec les intervenants extérieurs** les valeurs et orientations de ce Projet Éducatif Intercommunal et les informer du projet pédagogique des structures dans lesquels ils interviennent.
- **Rechercher des partenariats** pour amener les ressources manquant sur le territoire et impliquer les partenaires institutionnels dans les projets afin qu'ils mobilisent les ressources de leurs services pour faciliter leur mise en œuvre.
- **Adapter les locaux aux ambitions éducatives** et donc se donner les moyens matériels d'accueillir autant d'enfants que nécessaire dans de bonnes conditions, d'organiser des activités diversifiées et de qualité. (Cf cahier des charges pour un accueil périscolaire type)

2. Se soucier de l'équité territoriale

Étant donné les disparités existantes entre les communes regroupées au sein de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire, les propositions éducatives s'attacheront à viser une équité entre les enfants, jeunes et familles des différentes communes.
Ainsi les projets des structures d'animation intercommunales et communales s'attacheront à mobiliser des ressources extérieures à la commune afin de compenser leur absence au niveau local.

Il s'agira donc de :

- **Recenser les ressources existantes et** repérer les manques
- **Organiser la mobilité des moyens intercommunaux** pour les amener sur les territoires et auprès des publics les plus éloignés de l'offre éducative / mobiliser les communes
- **Renforcer le lien avec les mairies** et les équipes municipales autour du projets éducatif intercommunal
- **Repérer les ressources extérieures** et les mobiliser.

3. Se soucier des enfants à besoins particuliers

Le projet éducatif intercommunal de Médoc Estuaire vise à répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants et jeunes du territoire. Parce qu'il s'agit d'une ambition éducative qui s'inscrit dans l'objectif de vivre ensemble d'une part, l'ambition est de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire. Parce qu'il s'agit d'une obligation dans le cadre de la règlementation des accueils collectifs de mineurs d'autre part, les équipes éducatives de la Communauté de communes seront particulièrement mobilisées.

- **Anticiper l'accueil des enfants à besoins particuliers** (situation de handicap, difficulté comportementales, difficultés familiales, précarité sociale ou culturelle) par la formation des équipes éducatives et l'aménagement des locaux.
- **Réinterroger les modalités de mise en œuvre des Projets d'Accueil Individualisé** au sein des accueils collectifs de mineurs gérés par la Communauté de communes.
- **Renforcer les partenariats** avec les acteurs du territoire les plus concernés par l'accueil des enfants à besoins particuliers (associations spécialisées, services du Département, etc.)

SCHEMA

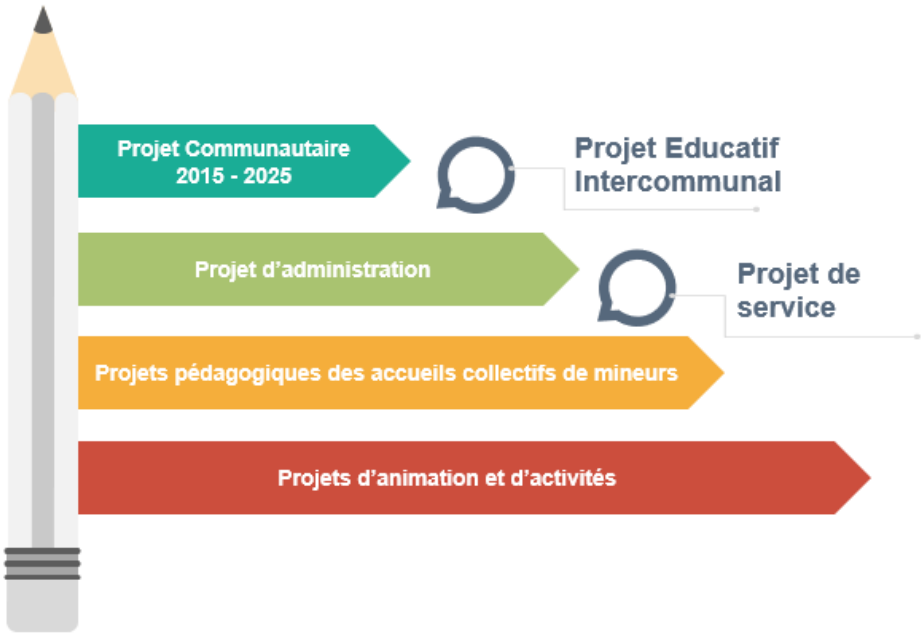

NB : à ce jour, le projet d'administration et le projet de service sont à définir.

Initiative déjà conduite

Le service enfance-jeunesse a fait l'objet d'une vaste réorganisation à la rentrée de septembre 2019 pour inscrire son fonctionnement dans une nouvelle dynamique plus cohérente avec les orientations en cours de définition du Projet Educatif Intercommunal.

Acteurs mobilisés

Ensemble des agents des collectivités (communes et communauté de communes), intervenant dans le cadre des temps péri et extra-scolaire.

FICHE DEMARCHE N°3

AMELIORER LES CONTINUITES EDUCATIVES ENTRE LES STRUCTURES

CONTEXTE

La continuité éducative est la cohérence qui se développe entre les différents temps de vie de l'enfant ou du jeune, entre les différents espaces qu'il fréquente, entre les interventions de l'ensemble des co-éducateurs. Elle doit être en permanence enrichie par le travail collectif de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.
Lors des échanges participatifs d'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal, la continuité éducative a souvent été interrogée et les participants ont noté la nécessité de réfléchir et formaliser **l'organisation des temps de transition entre les différents temps de l'enfant** au sein d'une même journée, entre les accueils périscolaires et les propositions extrascolaires (centres de loisirs, associations) et d'accompagner le passage entre les services petite enfance, enfance et jeunesse.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Etape 1 : Au quotidien au sein de l'école
La continuité éducative se joue avant tout **au sein d'une même journée** vécue par les enfants, les jeunes et leurs familles. Elle se matérialise par **des transitions douces et pensées entre les différents temps** de l'enfant ou du jeune et par une explicitation pour les parents, des différentes missions des adultes encadrant les enfants tout au long de la journée.
Les personnels des accueils périscolaires de Médoc-Estuaire, qui interviennent pour certains durant la pause méridienne, accompagnent les enfants tout au long de la journée et rencontrent les parents quotidiennement. Ils représentent de ce fait des interlocuteurs privilégiés pour les parents et les enseignants.
Aussi, au sein de chaque école, les équipes communautaires s'attacheront à initier des relations partenariales basées sur la connaissance des personnes. **Les directeurs d'accueils périscolaires participeront aux conseils d'école et veilleront à entretenir un lien quotidien avec les enseignants, les personnels communaux et les parents.**

Etape 2 : Entre les propositions périscolaires et extrascolaires
La continuité éducative se joue également entre les différentes structures utilisées par un enfant ou un jeune.
Les besoins en mode de garde sont amenés à évoluer rapidement en fonction des aléas de l'organisation des familles. Au-delà d'un mode de garde, les accueils collectifs de mineurs et les propositions éducatives des associations dans les temps péri et extra scolaires constituent autant d'éléments nécessaires à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur émancipation future.
Les accueils périscolaires sont utilisés par de très nombreuses familles. Les personnels de la Communauté de communes intervenant au sein des écoles et des accueils périscolaires sont donc les plus à même d'**orienter les enfants, les jeunes et leurs familles vers les propositions extra scolaires** adaptées aux besoins des enfants. De même, il s'agira de développer une **dynamique entre les temps périscolaires et les temps extrascolaires** afin de rendre plus cohérente l'articulation entre l'intervention des équipes éducatives durant les 36 semaines d'école et les 16 semaines de vacances.

Etape 3 : Entre les structures petite enfance, enfance, jeunesse
La sédentarité des familles habitant à Médoc-Estuaire nécessite de **penser l'accompagnement des transitions inhérentes à la croissance des enfants et des jeunes** qui s'imposent à chaque famille : des structures petite enfance aux structures maternelles / des structures maternelles aux structures élémentaires / des structures élémentaires au collège et structures jeunesse / des structures jeunesse au monde étudiant ou professionnel.
Ce point a été abordé de nombreuses fois lors des échanges participatifs d'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal tant par les familles que par les professionnels.

Aussi, l'organisation des propositions éducatives de Médoc-Estuaire accordera une importance toute particulière à l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles dans ces transitions. Cela se traduira par :

- **une information** développée adressée à chaque famille par voie postale, par voie électronique (mails et réseaux sociaux)
- **des temps d'information et d'échanges spécifiques** à ces sujets au sein des structures communautaires et des écoles
- **la formation des équipes** à l'accompagnement de ces étapes (connaissance du fonctionnement des autres structures, écoute des enfants et des familles, accueil des plus jeunes, etc.)
- **l'organisation de passerelles entre les structures**

SCHEMA

Entre les temps péri et extra scolaires : au-delà de rechercher une plus grande cohérence de fonctionnement entre ces différents temps, les professionnels veilleront à améliorer l'information et l'orientation des enfants, des jeunes et de leurs familles parmi les multiples propositions.

01 **Au quotidien au sein de l'école :** il s'agira d'accentuer notamment les partenariats entre les accueils périscolaires, l'école et les familles

02

03 **De la petite enfance à la jeunesse :** cette étape nécessitera de renforcer notamment le travail entre les différents professionnels de l'éducation intervenant au sein des structures communautaires. Par l'organisation de réunions ou de formations communes, il s'agira de permettre une meilleure connaissance pour une plus grande cohérence.

Initiative déjà conduite

Des actions « passerelles » sont développées entre les accueils périscolaires maternels et élémentaires, entre les centres de loisirs élémentaires et les actions jeunes, ou encore, entre les crèches, écoles maternelles et accueils périscolaires maternels. Des chartes existent, sur certains sites, portant sur les temps de transition.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les structures de la Communauté de communes, les associations, les écoles et collèges.

FICHE DEMARCHE N°4

INTENSIFIER ET GENERALISER LA DEMARCHE D'OUVERTURE DES DOMAINES D'EDUCATION

CONTEXTE

Les ressources de Médoc Estuaire, bien que nombreuses et diversifiées ne couvrent pas de façon égale tous les domaines d'éducation. A titre d'exemple, on peut noter la rareté des lieux de diffusion culturelle et des propositions artistiques sur le territoire.
Aussi, lors des échanges participatifs d'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal ont souligné l'importance que l'action organisée par la Communauté de communes Médoc-Estuaire et ses partenaires complète l'offre éducative en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles. Il sera nécessaire pour cela de mobiliser des ressources extérieures au territoire.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

La proposition éducative mise en œuvre en application de ce Projet Éducatif Intercommunal s'attachera à équilibrer les actions dans les domaines suivants :

- éducation artistique et culturelle
- éducation à l'environnement
- éducation à la citoyenneté
- éducation à la santé
- éducation au numérique
- éducation aux médias

Cette démarche « d'éducation à … » se développera en fonction de l'élargissement croissant du territoire des enfants et des jeunes. Elle se matérialisera autant par des activités ponctuelles, que des actions à court terme et des projets à moyen terme.
Elle pourra se développer au sein de chaque groupe d'enfants ou jeunes, à l'échelle de la structure ou être le support de projets transversaux à l'échelle du territoire. Elle pourra faire l'objet d'actions spécifiques sur une domaine ou se développer au travers de projets thématiques. On peut citer à titre d'exemple un projet intergénérationnel qui comprendrait des interventions artistiques, des interventions santé, des rencontres entre enfants, jeunes et personnes âgées, l'utilisation d'outils numériques, la consultation de médias, etc.)
Elle sera l'occasion de mobiliser de nouveaux partenaires tant locaux qu'extérieurs au territoire.

Initiative déjà conduite

Un partenariat riche existe déjà avec le Carré-Colonnes, mais aussi avec des acteurs locaux (une compagnie de théâtre, une école de musique, un plasticien).

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et, plus spécifiquement : les professionnels des accueils périscolaires et centres de loisirs.

FICHE DEMARCHE N°5

RENFORCER ET DIVERSIFIER LA DYNAMIQUE PARTENARIALE

CONTEXTE

La démarche participative d'élaboration du Projet Éducatif Intercommunal a été l'occasion d'intensifier les liens entre les partenaires éducatifs. Les responsables locaux des institutions en charge de l'enfance et de la jeunesse institutionnels (Éducation Nationale, Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, Département) ont participé aux comités de pilotage. Cela a permis de renforcer les relations partenariales institutionnelles par une reconnaissance et une coopération entre les personnes.
Les acteurs éducatifs de terrain (animateurs, parents, enseignants, associations) ont participé aux commissions techniques thématiques animées dans le cadre de l'élaboration de ce projet, et certains ont été rencontrés lors des entretiens individuels. Les échanges collectifs ont souvent permis que soit exprimé le souhait de conserver la dynamique créée tout au long de la mise en œuvre de ce projet.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Ce souci partenarial se matérialisera dans les choix de gouvernance de ce Projet Éducatif Intercommunal à tous les niveaux de gestion : au niveau institutionnel en impliquant au maximum les institutions concernées par l'enfance et la jeunesse au sein du comité de pilotage du Projet Éducatif Intercommunal ; au niveau opérationnel en impliquant les partenaires au sein des rencontres territoriales pour l'Education ; au niveau des actions éducatives en impliquant des partenaires dans les propositions des structures et en développant les liens avec les associations, les établissements scolaires et les familles.

La dynamique partenariale peine parfois à perdurer lorsque les enjeux s'amoindrissent et que la qualité éducative se développe. Elle mobiliser en effet le temps et l'énergie des acteurs locaux et est confrontée au renouvellement des personnes. Aussi, une attention particulière sera à apporter à l'accueil des nouvelles personnes représentant un partenaire, notamment institutionnel. L'aspect partenarial du Projet Educatif Intercommunal pourra se développer selon 3 axes :

- ➔ **Partenariat thématique** pour mobiliser des ressources diversifiées et de qualité pour les actions éducatives (intervenants, prestataires, artistes…) autour d'un domaine particulier de pratiques éducatives. Il s'agira d'identifier les acteurs intervenant dans chaque domaine et de favoriser l'émergence de projets communs.
- ➔ **Partenariat local** pour partager les valeurs et objectifs éducatifs avec les établissements scolaires, les associations, les institutions, les entreprises locales œuvrant dans le domaine éducatif ou pouvant servir de ressources aux projets d'animation. Dans cette perspective, c'est plutôt la proximité géographique qui sera le point d'accroche entre les partenaires.
- ➔ **Partenariat éducatif** : avec les projets d'écoles, et d'établissements. Ces partenariats se développeront en référence aux projets éducatifs des acteurs concernés, en fonction des sujets pouvant faire consensus ou évoquant une complémentarité.

Initiative déjà conduite

La journée « Festi-familles » a permis la mobilisation des professionnels de la Communauté de communes mais aussi, dès la première édition, de plusieurs partenaires du territoire.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et notamment les différentes institutions.

FICHE DEMARCHE N°6

PERMETTRE AUX FAMILLES D'ETRE PARTIE-PRENANTES DU PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL ET DE L'ORGANISATION DES STRUCTURES

CONTEXTE

L'éducation est l'affaire de tous, aussi il convient d'informer largement les familles à tous les niveaux pour développer une conscience éducative partagée et les sensibiliser à l'enjeu déterminant de leur participation.

Lors des **comités techniques thématiques** animés lors de l'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal, les participants ont mis en évidence que l'organisation actuelle des propositions éducatives de Médoc-Estuaire positionne la plupart du temps les familles comme utilisatrices de services. Les liens fonctionnels sont nombreux et de qualité, et les relations entre les personnes sont généralement conviviales ; pour autant les parents n'ont que peu l'occasion d'exprimer leurs avis sur le fonctionnement des actions, de formuler leurs questionnements sur l'aspect éducatif de l'activité et encore moins s'impliquer directement dans l'action.

Les modes de participation actuels sont ponctuels (rencontres festives, activités ouvertes aux parents) ou formels (implication dans les conseils d'administrations des associations, parents d'élèves délégués aux conseils d'écoles). Ils ne conviennent donc pas nécessairement à toutes les familles ou, par leurs modalités de mise en œuvre, ne permettent pas effectivement leur participation.
Aussi, ce Projet Éducatif Intercommunal souhaite développer et diversifier les formes d'implication afin que chaque famille puisse trouver la forme qui lui convient et puisse ainsi contribuer, à sa manière, au projet.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

L'enjeu est ici de permettre aux familles et principalement aux parents de sortir de la logique d'utilisateurs de service pour aller vers une logique de participation citoyenne.

INFORMER largement les familles sur :

- les valeurs, objectifs et enjeux éducatifs de ce Projet Educatif Intercommunal ;
- l'organisation des propositions éducatives sur le territoire et leurs modalités de mise en œuvre ;
- les différentes actions et projets s'inscrivant dans le cadre du Projet Educatif Intercommunal.

IMPLIQUER les parents dans :

- la réflexion éducative par le biais des rencontres territoriales pour l'éducation ou de conseils de structure ;
- les actions éducatives auxquelles participent leurs enfants ;
- le fonctionnement quotidien des structures tels que l'aménagement (petites constructions, petits travaux, etc.). En effet, la participation à l'action suscite et entretient la participation du plus grand nombre et notamment des personnes ne disposant pas d'appétence pour s'exprimer en groupe lors de réunions.

CONSULTER périodiquement et/ou quotidiennement les familles au plus près des activités des enfants par le biais de divers procédés (murs d'expressions, livrets, boites à idées, questionnaires, interview, temps de rencontre, moments conviviaux, etc.) afin de faire évoluer les organisations en conséquence ou de justifier les choix en place et les contraintes existantes. Les enfants pourront être les premiers acteurs de ce recueil de parole.

Initiative déjà conduite

Des temps de portes ouvertes ou des temps conviviaux (petits-déjeuners) ou festifs sont régulièrement proposés par les équipes des accueils collectifs.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et plus spécifiquement les équipes éducatives des accueils collectifs de mineurs et établissements d'accueil de la petite enfance.

FICHE DEMARCHE N°7

ASSOCIER LES ENFANTS ET LES JEUNES A LA VIE DE LA STRUCTURE A CELLE DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Les échanges entre les acteurs éducatifs lors de l'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal ont souligné le peu de participation des enfants et des jeunes à l'organisation de la structure et l'enjeu de mettre en place cette participation en termes d'éducation à la citoyenneté.
Aussi, le présent projet souhaite mettre en œuvre **une démarche de participation au sein de chaque structure et, plus largement, dans l'ensemble des espaces de vie des enfants et des jeunes** afin de mieux les associer à la définition des organisations et de leurs évolutions.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Cette démarche participative se traduira par **la mise en place d'espaces de parole des enfants** dans chaque accueil collectif de mineurs de la communauté de communes (accueils périscolaires, centres de loisirs, espaces jeunes). Les enfants seront consultés régulièrement sur le fonctionnement de la structure, sur l'organisation des transitions entre leurs temps de vie familiaux, de loisirs et scolaires, sur les projets d'animation conduits, sur les espaces publics à leur disposition, sur leur perception des propositions éducatives du territoire. Ces temps d'échanges mobiliseront des techniques d'animation diversifiées afin de garantir l'expression de tous les enfants et pas seulement de certains. A titre d'exemple, nous pouvons citer ici les boites à idées, les murs d'expression, les ateliers d'écriture, les goûters philo, les débats d'enfants, etc.

Les paroles recueillies seront prises en compte directement dans l'organisation des structures et une synthèse sera transmise régulièrement à la cellule de coordination afin d'alimenter la réflexion des responsables de la mise en œuvre du Projet Éducatif Intercommunal ainsi que l'évaluation de ce projet.

Au-delà de ces espaces, les accueils collectifs de mineurs mobiliseront au quotidien **la participation des publics à l'organisation de la structure** qu'ils fréquentent, notamment à travers la réalisation des aménagements des locaux, l'organisation des espaces, des petites constructions et petits travaux, de plantations extérieures, etc.

Lorsque ces méthodes de participation seront bien en place dans les structures intercommunales, **des formations-sensibilisations des acteurs éducatifs partenaires** de ce projet seront organisées afin de développer cette démarche participative aux activités extra scolaires notamment associatives.

Parallèlement, un développement des démarches participatives communales formelles est souhaité. Plusieurs communes de Médoc-Estuaire animent, en effet, **des conseils municipaux d'enfants**. En s'appuyant sur les actions existantes, la communauté de communes tentera de soutenir des communes souhaitant initier ce type de conseil au sein de leur commune.

Initiative déjà conduite

Des conseils d'enfants existent, à l'échelle des communes ou des structures de loisirs.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

FICHE DEMARCHE N°8

UN PROJET POUR, AVEC, PUIS PAR LES JEUNES

CONTEXTE

Au regard du nombre de jeunes habitant le territoire et des enjeux éducatifs énoncés précédemment, la proposition éducative actuelle en direction des jeunes a été jugée quelque peu insuffisante lors des échanges collectifs de la Commission technique thématique sur ce thème (cf annexe Synthèse des CTT « Etre jeune à Médoc Estuaire »).

La nécessité de séparer les jeunes en deux tranches d'âges : les préadolescents (11-13 ans) et adolescents (14-17 ans) a également été exprimée à plusieurs reprises.

Aussi, ce Projet Éducatif Intercommunal souhaite **renforcer les propositions en direction des jeunes, les diversifier et les développer selon une démarche évolutive tant en terme de temps que d'ampleur.**

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

- **Étape 1 : RENFORCER**
  c'est à dire accroître le nombre d'actions, séparer les tranches d'âges, former les équipes d'animation aux spécificités de l'action en direction des jeunes, multiplier les lieux d'information des jeunes sur ces actions.

- **Étape 2 : DIVERSIFIER**
  les types d'activités d'actions et de projets, les domaines d'activités, les lieux géographiques, les intervenants, les modes d'intervention, etc.

- **Étape 3 : DÉVELOPPER**
  élaborer pour chaque tranche d'âge 3 types de proposition éducative :
  - ⇨ la proposition d'activités, d'actions et de projets au sein desquels les jeunes sont utilisateurs … ***"un projet POUR les jeunes"***
  - ⇨ la proposition de projets suscitant l'implication active des jeunes… ***"un projet AVEC les jeunes"***
  - ⇨ la proposition d'espaces et d'outils permettant aux jeunes de concevoir et réaliser eux-mêmes leurs actions et projets ….. ***"un projet PAR les jeunes"***

Tout au long de cette évolution, une attention particulière sera portée aux jeunes les plus éloignés géographiquement et/ou culturellement des propositions éducatives, des jeunes à besoins particuliers (situation de handicap, de précarité sociale ou culturelle) ainsi qu'à l'accompagnement du passage des actions enfance aux actions jeunesse. Cela se matérialisera notamment par une information et un accompagnement des familles concernées.

Les acteurs mobilisés
Les techniciens de la CDC : le coordonnateur enfance jeunesse, les animateurs jeunesse
Les élus communautaires
Les membres du comité de pilotage du Projet Educatif Intercommunal
Les acteurs départementaux du schéma départemental pour la jeunesse (CAF, DDCS, Département, Éducation Nationale, MSA) et les autres partenaires institutionnels (missions locales, etc.)
Les jeunes de 11 à 17 ans habitant Médoc Estuaire
Les familles de Médoc Estuaire.
Les associations proposant des activités aux 11-17 ans.

Pistes pour l'évaluation
Nombre de jeunes touchés.
Nombres de points d'information opérationnels (donc nombre de territoires communaux couverts).
Nombre d'actions menées.

Diversité des propositions (sportives, artistiques, culturelles, de loisirs, environnementale, tourisme, aménagement du territoire, séjours, sorties) : Nombre de propositions et nombre de jeunes touchés par catégories.
Dynamique partenariale : nombre de partenaires effectivement impliqués dans la réflexion / dans l'action. Qualité des relations partenariales : sujets discuté, rôle des partenaires.

SCHEMA

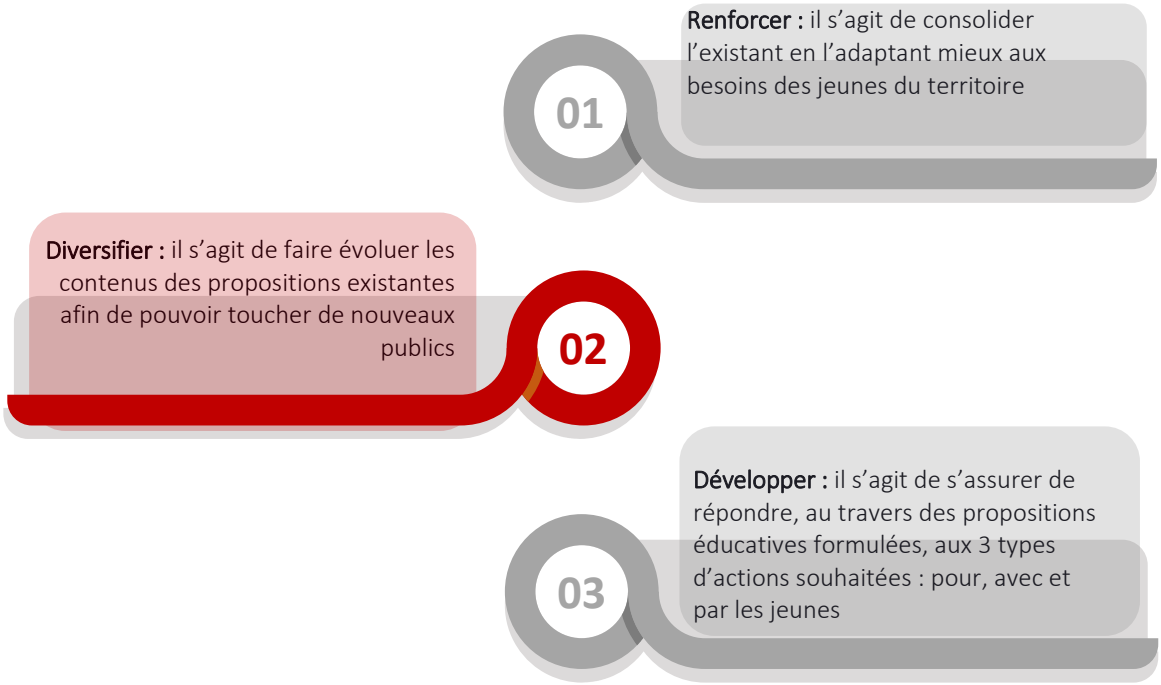

Initiative déjà conduite

Une réflexion est en cours sur les évolutions à apporter à l'approche pédagogique déployée dans le cadre des actions jeunesse.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et plus spécifiquement ceux intervenant auprès du public « jeunes ».

FICHE DEMARCHE N°9

UNE GOUVERNANCE DU PROJET ÉDUCATIF INTERCOMMUNAL ADAPTEE AUX ENJEUX EDUCATIFS

CONTEXTE

La dynamique participative et partenariale impulsée au cours de l'élaboration de ce Projet Éducatif Intercommunal nécessite d'être activement entretenue afin d'atteindre les objectifs définis collectivement et validés par la signature du présent document.
Aussi, il convient de définir ici une organisation garantissant l'implication de tous les acteurs éducatifs chacun à leur niveau, et harmonisant leurs interventions respectives.

ORIENTATIONS DE TRAVAIL

Le comité de pilotage mobilise les décideurs locaux et les institutions départementales en charge de l'enfance et de la jeunesse : des élus de la Communauté de communes, le directeur général des services, les responsables de services communautaires concernés, les inspecteurs de circonscription de l'Éducation nationale, les conseillers territoriaux de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département de la Gironde, de la Direction départementale de la Cohésion Sociale, de la Mutualité Sociale Agricole.
Sous la présidence du Vice-Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire et l'animation de la cellule de coordination, il a pour mission de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet, d'en vérifier la bonne application, de procéder à son évaluation, de partager avec les partenaires institutionnels des réflexions sur l'évolution du territoire et de leurs impacts en terme éducatif.

Les rencontres territoriales de l'éducation sont la suite directe des comités techniques thématiques qui ont été créés de façon éphémère pour élaborer ce Projet Éducatif Intercommunal. Leur mise en œuvre est pilotée par la cellule de coordination, en relation avec le comité de pilotage.
Ils regroupent toutes les personnes qui souhaitent s'investir de façon opérationnelle dans la réflexion éducative.
Ils sont **organisés autour de thématiques partagées** telles que « Être jeune à Médoc Estuaire », « Organiser la participation des familles au PEI », « Organiser la participation des enfants », « Évaluer l'impact éducatif des actions », etc. **et/ou à l'échelle communale, en relation avec le groupe de travail** pour harmoniser les propositions éducatives des partenaires, garantir la continuité éducative et organiser les transitions à l'échelle des enfants.

Le groupe de travail mobilise autour du Vice-Président de la Communauté de commune Médoc-Estuaire et de la direction du Pôle « Service aux Publics », les élus chargées des questions liées à l'éducation, l'enfance et la jeunesse de chacune des communes de l'intercommunalité. Il a vocation à la fois à enrichir la réflexion intercommunale relative au Projet Educatif en s'appuyant sur l'expertise de chaque commune, mais aussi à favoriser le déploiement le plus cohérent et le plus efficace possible du Projet Educatif Intercommunal au sein de l'ensemble du territoire, notamment en fédérant les services des communes.

La cellule de coordination regroupe les responsables de la mise en œuvre opérationnelle du Projet Éducatif Intercommunal. Elle est composée de la direction du Pôle Service au public. Elle assure la conduite opérationnelle du Projet Educatif Intercommunal. Elle définit les programmes et actions à mettre en œuvre, organise la coopération entre les services concernés, anime la démarche participative et partenariale et élabore les projets transversaux et événements éducatifs intercommunaux.

SCHEMA

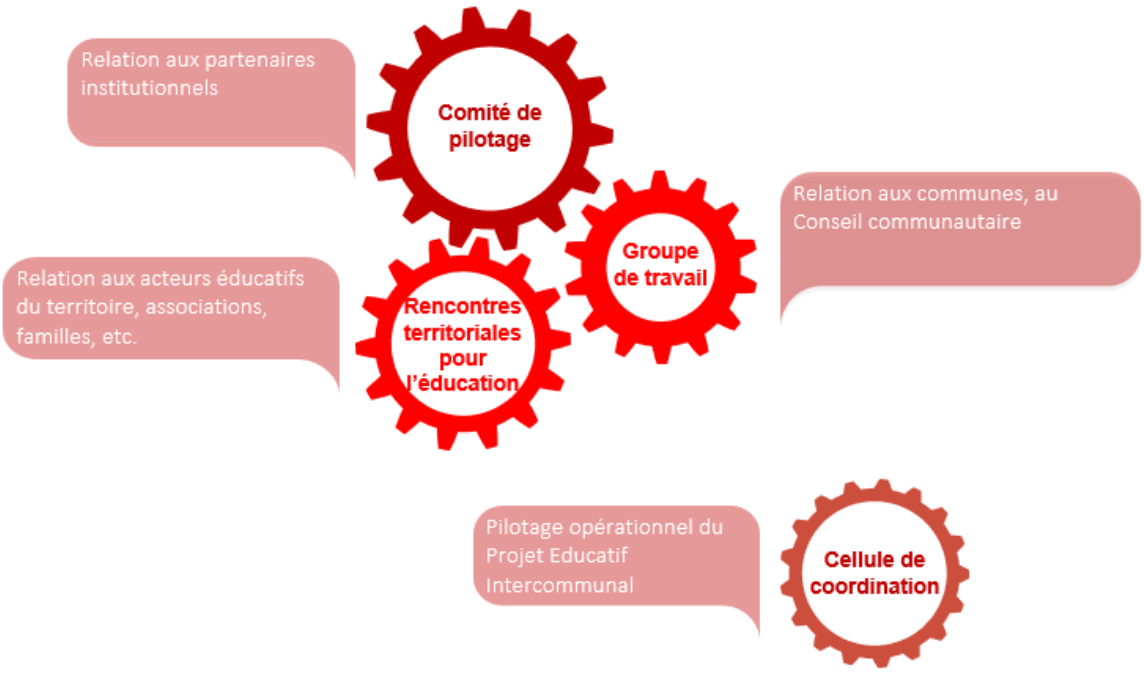

Initiative déjà conduite

Un groupe de travail « enfance-jeunesse » est mis en place au sein de la communauté de communes depuis plusieurs années et permet l'articulation entre les préoccupations communales et intercommunales dans le domaine de l'éducation.

Acteurs mobilisés

Ensemble des acteurs éducatifs du territoire et plus spécifiquement les élus des communes pour le pilotage.

Annexes

1. La démarche

- Schéma chronogramme de la démarche d'élaboration
- Synthèse de la démarche d'élaboration et de l'accompagnement effectué

2. Les entretiens

- Extraits d'entretiens sur les perceptions des acteurs éducatifs
- Le guide d'entretiens
- Questionnaire aux collégiens
- Synthèse des expressions des collégiens
- Retransmission de la parole des enfants

3. Comptes rendus des comités de pilotage

4. Les lettres du projet éducatif intercommunal

5. Les Comités Techniques Thématiques

- Synthèse globale

6. Les animations participatives

- Agis pour tes droits
- Compte rendu de la journée de lancement
- Article Sud-Ouest
- Festi'familles : projet et bilan